

Extraits de documents

Adam, L. 1883. *Les idiomes négro-aryen et maléo-aryen. Essai d'hybridologie linguistique.* Paris, Maisonneuve et Cie.

Baissac, C. [1880], 1976. *Étude sur le patois créole mauricien.* Genève, Slatkine Reprints

Faine, J. [1936], 1981. *Philologie créole. Études historiques et étymologiques sur la langue créole d'Haïti.* Genève, Slatkine Reprints.

Thomas, J.J. [1869], 1969. *The theory and practice of creole grammar.* London & Port of Spain, NewBeacon Books Ltd.

Vinson, J. . Les origines du patois de l'Ile Bourbon. *Bulletin de la Société des Arts et des Sciences*, Réunion.

J. J. Thomas

PREFACE.

AS it was at first my intention to dispense with a preface, I inserted here and there, in the body of this Work, such brief expositions of its plan as I thought desirable. Having so done, I cherished the expectation of avoiding the ordeal of self-obtrusion, which an author must pass through in a formal prologue to the public. But my hope of escape was delusive; for the diversity and extravagance of purpose which rumour imputed to me, in connexion with this undertaking, soon made it obvious that I must, in fairness to myself, explain the *motives* which induced me to attempt a work of the kind.

In the course of the linguistic studies with which I occupied my leisure hours, when a Ward-school teacher, at a distant out-station, I turned my attention to our popular *patois*, for the purpose of ascertaining its exact relation to real French; and of tracing what analogies of modification, literal or otherwise, existed between it and other derived *ddialects*. These investigations, though prosecuted under the disadvantage of a want of suitable books (which as regards Creole was absolute, and as regards French nearly so), were not altogether fruitless. For I managed to discover, at least in part, the true nature and status of the Creole, in its quality of a spoken idiom. Moreover, finding that the Creole, considered in its relation to correct French, exhibits the whole derivative process in actual operation, (and not in fixed

results, as is the case in older and more settled dialects,) I thought that a grammar embodying these facts would be useful, as a basis of induction and comparison, to Creole-speaking natives who may desire to study other languages etymologically. Still, it must be confessed that these opinions would not, of themselves alone, have induced me to publish this book—a result brought about by considerations having a wider and more urgent importance, and bearing upon two cardinal agencies in our social system; namely, Law and Religion. I might have added Education; but as I mean to treat separately of the nullifying effects of the *patois* on English instruction among us, I shall say no more on the matter here.

In the administration of Justice in this Colony, the interpreting of Creole occurs as a daily necessity. Yet it is notorious that, in spite of constant practice, our best interpreters, though generally persons of good education, commonly fail in their renderings, especially from Creole into English. No doubt this is owing in some measure to the inherent difficulty of translating off-hand, and at the same time *exactly*, from one language into another. But in the present case this difficulty has remained wholly undiminished, because our interpreters, like everybody else, neglect to study the idiotisms of the dialect in combination with their English equivalents. As this omission has been caused partly by the prevalence of the opinion that Creole is *only* mispronounced French, and partly by the want of some such manual as the present, I make bold to submit the illustrations in this treatise, as calculated to dispel an error which has often been fatal to the interests of the poor, and to supply a want to whose existence the continuance of such an error is mainly attributable. But if a practical, and at the same time saddening, refutation of the error above described were wanted, it is afforded by the experience of the Catholic clergy, who may be called the natural pastors of the Creole-speaking classes. That sermons in pure French must convey very vague notions

to the minds of hearers who know only *patois*, is obvious from the wide divergences of construction existing between the two modes of speech, not to mention the richer vocabulary, the synthetic structure, and other matters in which the French asserts its superiority over the Creole. The inefficiency of communicating instruction in a language only half understood, has long been perceived by the priests; and one of them, the Revd. Père Goux, has published a Creole Catechism, to which are prefixed a few grammatical remarks. As the Abbé does not profess to discuss systematically the peculiarities of the dialect, his observations on that point are, of course, exempt from technical criticism; but I am free to state that the *patois* of the catechism, being that of Martinique or Guadeloupe, and withal *very* strange, it would scarcely be more intelligible to a Trinidadian than real French. In the present book are submitted for consideration renderings from the Gospel of St. John, etc., which I venture to think even the most ignorant among us would understand.

The above are the considerations which induced my undertaking this work. I composed it under circumstances the most disadvantageous, having no other materials than a collection which I had made of *bellairs*, *calendas*, *joubas*, idioms, odd sayings, in fact, everything that I could get in Creole. As regards French, I had but a few school-grammars and two third-rate dictionaries, at whose mercy I stood for everything not within my previous knowledge. Such were my instruments for achieving a confessedly difficult undertaking, which, moreover, I could prosecute only at nights, since my days are taken up by far different occupations. From night to night, during nearly three years, I laboured almost unceasingly at my task; sometimes threading my way with confidence, frequently having to condemn or re-write whole pages, which a chance remark of a passer-by or closer inquiry had proved erroneous: yet, though often baffled, I was never discouraged; for I looked forward to the day when, respectfully submitting to the public this imperfect

Work and its object, I could claim, if not the praise of successful authorship, at least the credit of having endeavoured, under great disadvantages, to supply a public want.

It remains now for me to record my obligations to Mr. L. B. Tronchin, Superintendent of the Woodbrook Normal and Model Schools, for the courteous patience with which he revised such of my proof-sheets as I had an opportunity of submitting to him. To Mr. T. W. Carr, my acknowledgements are due for many Dominican proverbs (some of which, together with other curious matter, I could not insert), and the loan of a *Dictionnaire de l'Académie*, without which I should have remained, to the last, at the mercy of inferior compilations. Lastly, my gratitude for many valuable suggestions is hereby expressed to my esteemed friend, Mr. Louis Alexis, (now of the Tacarigua School,) to whose well-trained intelligence and exemplary disposition, I rejoice to bear this public testimony.

TRINIDAD, APRIL, 1869.

TABLE OF CONTENTS.

	PAGE.
PREFACE	III—VI
PART I.—ORTHOËPY AND ORTHOGRAPHY.	
Introductory Remarks	1
Permutation	2
Figures of Orthography	6
The Creole Alphabet—Accents	8
Pronunciation	9
Orthography	12
Accentuation and Union of Words	13
PART II.—ETYMOLOGY.	
Articles	14
Nouns	16
Nouns "in construction"	17
Nouns peculiar to the Dialect	19
Nouns from English	21
Nouns from Spanish	22
Number	23
Gender	25
Case	27
Adjectives	28
Adjectives peculiar to the Dialect—Degrees of Comparison	32
Numerals	34
Pronouns	35
Pronouns Personal, Possessive, Relative, etc.	36—44
Verbs	44
Verbs from Infinitives—Past Participles—Indicatives—Imperatives—Nouns, Adjectives, etc.	45—48
Verbs peculiar to the Dialect	48
Auxilliarics	50
Moods—Tenses	53
Conjugation of a Verb with <i>ca</i>	54
Conjugation of a Verb without <i>ca</i>	60
Interrogative and Negative Conjugations	61
Reflexive Conjugation	62
Passive Voice—Transitives and Intransitives	63
Impersonals—Adverbs	64

<i>Creole.</i>	<i>English.</i>	<i>French.</i>
1. <i>nous-mêmes</i>	ourselves	<i>nous-mêmes</i>
2. <i>zôtes-mêmes</i>	yourselves	<i>vous-mêmes</i>
3. <i>yeaux-mêmes</i>	themselves	<i>eux-mêmes</i>

Cr. *Moèn pè ouèr ça moèn-mème*, I can see that *myself*; Fr. *Je puis voir cela moi-même.*

Cr. *Fair toute travaie la ous-mème*, do all the work *yourself*, Fr. *faites tout le travail vous-même.*

Cr. *Missier la happer til mamaie la li-mème*, the gentleman *himself* seized the child, Fr. *le monsieur a saisi l'enfant lui-même.*

Very often, for the sake of greater emphasis, the Reflexives and Compound Personals are combined; as,

Cr. *Ous ca badinèn corps-ous-mème*, you are deceiving *your (own) self*, Fr. *vous vous trompez vous-même.*

INTERROGATIVE PRONOUNS

Serve to ask questions. Those commonly employed in Creole are:—

à qui? who? whose? *ça?* (before relatives) who? what? *qui?* what? *qui ça?* what? *quil-estce?* which? which of them? *qui-moune?* who?

ILLUSTRATIONS.

- Cr. *à qui ous?* who are you? Fr. *qui êtes-vous?*
- Cr. *ça qui là?* who (what) is there? Fr. *qui est-là?*
- Cr. *ça ous pède?* what (have) you lost? Fr. *qu'avez-vous perdu?*
- Cr. *comple qui moune zôtes ca pâler?* of whom are you speaking? Fr. *de qui parlez-vous?*
- Cr. *qui! marron?* what! run away? Fr. *quoi! évader?*
- Cr. *main, qui ça ous baie?* but, what did you give? Fr. *mais, qu'avez vous donné?*
- Cr. *quil-estce ous simiér?* which do you prefer? Fr. *lequel préférez-vous?*
- Cr. *qui-moune ça ca vint là?* who is it coming there? Fr. *qui est celui qui vient là?*

VERBS.

A Verb is a word which denotes being or doing.

With some few exceptions, the Verbs in Creole are French Infinitives, often altered by mispronunciation. In adopting this part of speech, the original framers of the dialect, having no other guide

than the ear, not seldom made Infinitives of past participles, indicatives, imperatives, and, sometimes, of even nouns, adjectives and other parts of speech. In a set of Verbs so irregularly derived, we should look in vain for that uniformity of ending, which prevails in the French Conjugations. Nevertheless, a clear insight into this part of Creole Grammar may be obtained, if, setting aside the question of form, we examine the Verbs only with reference to their actual derivation. Thus considered, they fall under *five* heads, according as they represent, (a) real French Infinitives; (b) Past Participles; (c) Indicatives; (d) Imperatives; and (e) Nouns, Adjectives, etc. converted into verbs.

a. FRENCH INFINITIVES.

1. Most verbs ending in the sound of *é(r)*; as,

<i>Creole.</i>	<i>English.</i>	<i>French.</i>
<i>blâmer</i>	to blame	<i>blâmer</i>
<i>crier</i>	to call; Cr. to name	
<i>flôler, flônler</i>	to flourish (<i>trans.</i>)	<i>signoler</i>
<i>gônâder</i>	to deride, to provoke	<i>goguenarder</i>
<i>sauter</i>	to leap, jump	
<i>simèn*</i>	to scatter abroad	<i>semer</i>
<i>tower</i>	to find	<i>trouver</i>
<i>vider</i>	to pour out	

2. Verbs having the final sound of *i*, which represents *ir* of the second French Conjugation:—

<i>accompli</i>	Cr. to fulfil	<i>accomplir</i>
<i>banni</i>	to banish	<i>bannir</i>
<i>couout</i>	to run	<i>courir</i>
<i>fouémi, fouèmi</i>	to shudder	<i>frémir</i>
<i>gâni</i>	to garnish	<i>garnir</i>
<i>hâi</i>	to hate	<i>haïr</i>
<i>vèti</i>	to warn	<i>avertir</i>

3. The following verbs of the third French Conjugation in *voir*, Cr. *voèr*:—

<i>avoèr</i>	Cr. to procure, (to have)	<i>avoir, to have</i>
--------------	---------------------------	-----------------------

* As has been remarked at page 5, the terminational *er* is usually converted into *en*, after a nasal. This change affects very many infinitives of the first French Conjugation; e.g.: *binèn, gônèn, simèn, toûnen*, etc., for *alîmer, (se) gourmer, semer, tourner*, etc.

Creole.	English.	French.
<i>apcivoèr, pèivoèr</i>	to perceive	<i>apercevoir</i>
<i>réivoèr, ricivoèr, rigouvoèr</i>	to receive	<i>recevoir</i>
<i>rivoèr*</i>	to see again, to ask again	<i>revoir, to see again</i>
<i>voèr, ouèr</i>	to see	<i>voir</i>

4. Infinitives of the fourth French Conjugation, sounded in Creole without the *r*:—

<i>confie</i>	to comfit, boil in sugar	<i>confire</i>
<i>coude</i>	to sew	<i>coudre</i>
<i>fouic</i>	to fry	<i>frir</i>
<i>vive</i>	to live	<i>vivre</i>

But when *re* is in French preceded by *nd* (i.e. *ndre*), both *d* and *r* are dropped:—

<i>craine</i>	to fear	<i>craindre</i>
<i>fône</i>	to melt	<i>fondre</i>
<i>joine</i>	to join	<i>joindre</i>
<i>répône</i>	to answer	<i>répondre</i>

NOTE—To avoid too wide a departure from the French orthography, we have retained *d*, when *n* before it is preceded by *e*; as dropping the former letter totally changes the pronunciation. The *d*, however, must not be sounded:—

<i>attende</i> (attann)	to wait for	<i>attendre</i>
<i>fende</i> (fann)	to split	<i>fendre</i>
<i>vende</i> (vann)	to sell	<i>vendre</i>

O. FRENCH PAST PARTICIPLES BECOME INFINITIVES † IN CREOLE.

<i>apéci</i>	to perceive, i.e.	<i>aperçu</i>	past par. of <i>apercevoir</i>
<i>assisé</i>	to sit	<i>assise, f</i>	" " " <i>s'asseoir</i>
<i>commis</i>	to commit	<i>commis</i>	" " " <i>commettre</i>
<i>couvèr</i>	to cover	<i>couvert</i>	" " " <i>couvrir</i>
<i>démis, démis</i>	to sprain	<i>démis</i>	" " " <i>démètre</i>
<i>échi</i>	to elapse	<i>échu</i>	" " " <i>échoir</i>

* This verb is often used in the latter sense—as, *ous pas tnt aïen à rivoèr t'pis moin*, you have nothing more to ask (or to seek) from me.

† For examples of this kind of verb-derivation, compare the English to *accrue*, to *apprise*, from *accrû*, past part. of *accrotte*, and *appris*, past part. of *apprendre*, and verbs ending in *ate*, from *Lat.* past parts. in *atus*.

Creole.	English.	French.
<i>môr</i>	to die	i.e. <i>mort</i> past. part. of <i>mourir</i>
<i>né</i>	to be born	" <i>né</i> " " " <i>naître</i>
<i>ouvèr</i>	to open	" <i>ouvert</i> " " " <i>ouvrir</i>
<i>pédi</i>	to lose	" <i>perdu</i> " " " <i>perdre</i>
<i>résoli</i>	to resolve	" <i>resolu</i> " " " <i>résoudre</i>
<i>souffer</i>	to suffer	" <i>souffert</i> " " " <i>souffrir</i>

Souffout (for *souffrir*) is pretty often heard in our Patois; but *couvout, mouout, ouvout* (for *couvrir, mourir, ouvrir*), are used only by natives of Guadeloupe, Martinique, etc.

c. INDICATIVE CONVERSIONS.

The following verbs are conversions of French Indicatives into Infinitives. It being difficult, in most of these cases, to determine what particular person of a given tense may have been at first adopted, we deem it best to do away with inflectional forms in this section also, when that could be effected without altering the sound. For instance, we give the artificial form *vaù*, instead of *vauz* or *vaut*, both of which are pronounced *vo*.* The other substitutions, with their probable originals, may be seen in the subjoined list:—

<i>bais</i>	to give from	<i>baïlle, baillent</i>	Ind. Pres. of <i>bailler</i>
<i>doé</i>	to owe	<i>dois, doit (devez?)</i>	" " " <i>devoir</i>
<i>môde</i>	to bite, (of a fish)	<i>mordent (mordre?)</i>	" " " <i>mordre</i>
<i>pé</i>	to be able	<i>peux, peut</i>	" " " <i>pouvoir</i>
<i>sa</i>	to be able }	<i>savent</i>	" " " <i>savoir</i>
<i>sava</i>	to know }		
<i>té</i>	was	<i>étais, était</i>	" Imp. " <i>être</i>
<i>travate</i>	to work	<i>travaille, travaillent</i>	" Pres. " <i>travailler</i>
<i>vaù</i>	to be worth	<i>vauz, vaut</i>	" " " <i>valoir</i>
<i>vlé</i>	to want	<i>voulez (voulais, voulait?)</i>	" " " <i>vouloir</i>

To these may be added *voudré* and *sé*, which represent the French conditionals *voudrais* (or *voudrait*), and *serais* (or *serait*); and finally, *ensouhaite*, which forms a sort of optative.

d. VERBS FROM THE IMPERATIVE.

We give the following as derived from Imperatives, although they may, with a single exception, be from the second person plural

* See Orthography, page 12.

Indicative Present as well. But, for reasons hereafter to be stated,* we think the presumption is in favour of the former view. The matter, however, is of small consequence. In the following list, the verbs in *es* are spelt with an *er*, to secure a distinction between actual and derivational Infinitives.

Creole.	English.	French
<i>môder, moder</i>	to bite	i.e. <i>mordez</i> 2 pl. Imper. of <i>mordre</i>
<i>défaite</i>	to loose	„ <i>defaites</i> „ „ „ „ <i>défaire</i>
<i>mettre</i>	to put on, wear	„ <i>mettez</i> „ „ „ „ <i>mettre</i>
<i>soucouer</i>	to aid	„ <i>secourez</i> „ „ „ „ <i>secourir</i>
<i>tienne</i>	to hold, keep	„ (<i>qu'il</i>) <i>tienne</i> 3 sing. „ <i>tenir</i>

c. NOUNS AND ADJECTIVES EMPLOYED AS VERBS.

<i>bisoèn</i>	to need	from <i>avoir besoin (de)</i>
<i>content</i>	to like	„ <i>être content (de)</i>
<i>crédi</i>	to give or take credit	„ <i>vendre ou acheter à crédit</i>
<i>envie</i>	to long for, to desire	„ <i>avoir envie (de)</i>
<i>gâouler</i>	to romp	„ <i>garruleux (adj.)</i>
<i>jaloù</i>	to envy, be jealous of	„ <i>être jaloux (de)</i>
<i>mecontent</i>	to grow dissatisfied with	„ <i>être mécontent (de)</i>
<i>pêx</i>	to be silent	„ <i>paix !</i>
<i>pèr</i>	to fear, to dread	„ <i>avoir peur (de)</i>
<i>plein</i>	to fill	„ <i>plein (adj.)</i>
<i>soèn</i>	to care, to nurse	„ <i>avoir soin (de)</i>
<i>soucier, pas sou-</i> <i>cier</i>	to care nothing for	„ <i>être soucieux, to be</i> <i>anxious</i>

To these may be added *acoupi*, to stoop or squat; *ageounoux*, to kneel, Fr. *croupir*; *être à genoux*.

VERBS PECULIAR TO THE CREOLE.

In conformity with our plan, we here present a few specimens of verbs peculiar as to origin or formation, with one or two from English and Spanish:—

<i>amagoter</i>	to bind, wrap up	(<i>magot</i>)
<i>amblouser</i>	to deceive	
<i>acuantar</i>	to contend	(Sp. <i>aguantar</i>)

* See Syntax of the Personal Pronouns.

Creole.	English.	Etymology.
<i>bobo</i>	to hurt, annoy	
<i>boucanèn, boucaner</i>	to smoke (<i>trans</i>).	
<i>bouffeter</i>	to snub	
<i>cancansiner</i>	to stagnate	(<i>calciner</i> ?)
CHÈMBÈR*	to hold, seize	(<i>tiens bien</i> ?)
<i>chèper</i>	to excel greatly	
<i>conifler</i> }	to loiter about, dawdle	
<i>esconifler</i> }		
<i>corcobiar</i>	to prance; work hard	(Sp. <i>corcovear</i>)
<i>cosquéliser</i>	to make a laughing-stock of	
<i>drivüier</i>	to wander about, be a vagabond	(<i>dériver</i>)
<i>fèl</i>	to fail	(Eng.)
<i>fouter</i>	to strike, beat; cast down violently; give in a rude manner	
<i>gâouler †</i>	to romp	(<i>garruleux</i>)
<i>gouroupier</i>	to curry favour	(<i>croupier</i>)
<i>graffièn, graffièler</i>	to scratch	(<i>griffoner</i>)
<i>janjcler</i>	to twist, wriggle	
<i>lainder</i>	to beat, strike violently	
<i>mâchicoter</i>	to tear or crush in pieces	(<i>mâchicatoire</i>)
<i>machucar</i>	to smash	(Sp. <i>machucâr</i>)
<i>marecager</i>	to entangle, involve	(<i>marécage</i>)
<i>maconnèn</i>	to sew or tie clumsily	
<i>mèk-mèk</i>	to mince matters	(Eng. <i>make</i> <i>make</i>)
<i>rodater</i>	to ramble about	(<i>roder</i>)
<i>saggater</i>	to ransack; cut in pieces	(<i>saccager</i>)
<i>santourar</i>	to bless; ironically, to abuse	(Sp. <i>santoral</i>)

* The Creoles in speaking use the interjection *chens !* obviously the French *tiens !* which is commonly employed in the same way; thus, *chens ! moèn onèmbèr zombi'è*, hold! I have found him out, Fr. *tiens ! je l'ai surpris dans ses ruses*.

† For *gâoulez*. The artificial forms in this list are intended for the better discrimination of these words when they are verbs. We may here repeat that we usually adopt such forms whenever they appear to be necessary. For example, in the section containing Creole infinitives that are in reality French past participles, we have *couèr, mèr, ouèr*, etc. for *couvert, mort, ouvert*, etc., these latter forms being reserved for use as participles.

An action which is to take place, is expressed by the Future Tense; as, *ous c'aller batto li yon laboude*, you will tell him a cock-and-bull story, Fr *vous lui direz des sornettes*.

The specialities of the Present and Past Perfect Tenses are, that they denote action completed, the former at present, and the latter in time past; e.g.: Pres. Perf. *moèn voèr ça déjù* I have seen that already, Fr. *j'ai déjù vu cela*:—Past. Perf. *nous té jù ouèr ça*, we had already seen that, Fr. *nous avions déjù vu cela*.

CONJUGATION.

The Verbs in Creole come under two classes or Conjugations. The first, and by far the largest, comprehends all verbs that form the Present and Imperfect Indicative with *ca*; the second, which may be called Irregular, comprises about twenty verbs that either do not admit, or commonly dispense with, that auxiliary in the formation of those tenses.

Conjugation with *ca*:—Manger, To Eat.

Indicative Mood—Present Tense.

SINGULAR.

Creole.	English.	French.
1. <i>moèn ca manger</i>	I eat, or am eating	<i>je mange</i>
2. <i>ous ca manger</i>	you eat, or are eating	<i>vous mangez</i>
3. <i>li, ('i) ca manger</i>	he, she eats, or is eating	<i>il, elle mange</i>

PLURAL.

1. <i>nous ca manger</i>	we eat, or are eating	<i>nous mangeons</i>
2. <i>zôles ca manger</i>	you eat, or are eating	<i>vous mangez</i>
3. <i>yeaux ca manger</i>	they eat, or are eating	<i>ils, elles mangent</i>

Imperfect Tense.

SINGULAR.

1. <i>moèn té ca manger</i>	I was eating	<i>je mangeais</i>
2. <i>ous té ca manger</i>	you were eating	<i>vous mangiez</i>
3. <i>li, ('i) té ca manger</i>	he, she was eating	<i>il, elle mangeait</i>

PLURAL.

Creole.	English.	French.
1. <i>nous té ca manger</i>	we were eating	<i>nous mangions</i>
2. <i>zôles té ca manger</i>	you were eating	<i>vous mangiez</i>
3. <i>yeaux té ca manger</i>	they were eating	<i>ils, elles mangeaient</i>

Preterite and Perfect Tenses.

SINGULAR.

1. <i>moèn manger</i>	I ate, or have eaten	<i>je mangeai, or ai mangé</i>
2. <i>ous manger</i>	you ate, or have eaten	<i>vous mangeâtes, or avez mangé</i>
3. <i>li, ('i) manger</i>	he, she ate, or have eaten	<i>il, elle mangea, or a mangé</i>

PLURAL.

1. <i>nous manger</i>	we ate, or have eaten	<i>nous mangeâmes, or avons mangé</i>
2. <i>zôles manger</i>	you ate, or have eaten	<i>vous mangeâtes, or avez mangé</i>
3. <i>yeaux manger</i>	they ate, or have eaten	<i>ils, elles mangèrent, or ont mangé</i>

Past Perfect Tense.

SINGULAR.

1. <i>moèn té manger</i>	I had eaten	<i>j'avais, or eus mangé</i>
2. <i>ous té manger</i>	you had eaten	<i>vous aviez, or eûtes mangé</i>
3. <i>li té manger</i>	he or she had eaten	<i>il, elle avait, or eut mangé</i>

PLURAL.

1. <i>nous té manger</i>	we had eaten	<i>nous avions, or eûmes mangé</i>
2. <i>zôles té manger</i>	you had eaten	<i>vous aviez, or eûtes mangé</i>
3. <i>yeaux té manger</i>	they had eaten	<i>ils, elles avaient, or eurent mangé</i>

Future Tense.

SINGULAR.

1. <i>moèn c'aller manger</i>	I will (or am going to) eat	<i>je mangerai</i>
2. <i>ous c'aller manger</i>	you shall (or are going to) eat	<i>vous mangerez</i>
3. <i>li, ('i) c'aller manger</i>	he, she will (or is going to) eat	<i>il, elle mangera</i>

PLURAL.

Creole.	English.	French.
1. <i>nous c'aller manger</i>	we shall, etc. eat	<i>nous mangerons</i>
2. <i>zôles c'aller manger</i>	ye will, etc. eat	<i>vous mangerez</i>
3. <i>yeaux c'aller manger</i>	they shall, etc. eat	<i>ils mangeront</i>

Other Forms.

SINGULAR.

1. <i>moèn câër manger</i>	I am going to eat	<i>je vais manger</i>
2. <i>ous va manger</i>	you are going to eat	<i>vous allez manger</i>
3. <i>'i câër, or li 'a manger</i>	he, she shall eat	<i>il, elle va manger</i>

PLURAL.

1. <i>nous va manger</i>	we are going to eat	<i>nous allons manger</i>
2. <i>zôles câër manger</i>	you will eat	<i>vous allez manger</i>
3. <i>yeaux va manger</i>	they are going to eat	<i>ils, elles vont manger</i>

Conditional Mood—Present Tense.

SINGULAR.

1. <i>moèn sé manger</i>	I should eat	<i>je mangerais</i>
2. <i>ous sé manger</i>	you would eat	<i>vous mangeriez</i>
3. <i>li ('i) sé manger</i>	he, she would eat	<i>il, elle mangerait</i>

PLURAL.

1. <i>nous sé manger</i>	we should eat	<i>nous mangerions</i>
2. <i>zôles sé manger</i>	you would eat	<i>vous mangeriez</i>
3. <i>yeaux sé manger</i>	they should eat	<i>ils mangeraient</i>

Past Tense.

SINGULAR.

1. <i>moèn sé va manger</i>	I should have eaten	<i>j'aurais mangé</i>
2. <i>ous sé 'a manger</i>	you would have eaten	<i>vous auriez mangé</i>
3. <i>li ('i) sé va manger</i>	he, she would have eaten	<i>il, elle aurait mangé</i>

PLURAL.

1. <i>nous sé 'a manger</i>	we should have eaten	<i>nous aurions mangé</i>
2. <i>zôles sé va manger</i>	you should have eaten	<i>vous auriez mangé</i>
3. <i>yeaux sé va manger</i>	they should have eaten	<i>ils auraient mangé</i>

Another Form.

Creole.	English.	French.
---------	----------	---------

SINGULAR.

1. <i>moèn té va manger</i>	should have eaten	<i>j'aurais mangé</i>
2. <i>ous té 'a manger</i>	you would have eaten	<i>vous auriez mangé</i>
3. <i>li, (i) té 'a manger</i>	he, she would have eaten	<i>il, elle aurait mangé</i>

PLURAL.

1. <i>nous té 'a manger</i>	we would have eaten	<i>nous aurions mangé</i>
2. <i>zôles té va manger</i>	you should have eaten	<i>vous auriez mangé</i>
3. <i>yeaux té 'a manger</i>	they would have eaten	<i>ils auraient mangé</i>

Imperative Mood.

SINGULAR.

2. <i>mangez!*</i>	eat!	<i>mangez!</i>
3. <i>léssez-li manger!</i>	let him eat!	<i>qu'il mange!</i>

PLURAL.

1. <i>anouns manger</i>	let us eat	<i>mangeons</i>
2. <i>mangez! zôtes mangez!</i>	eat! eat ye!	<i>mangez!</i>
3. <i>quittez-yeaux manger</i>	let them eat	<i>qu'ils mangent!</i>

Subjunctive Mood—Present Tense.

SINGULAR.

1. <i>si moèn manger</i>	if I eat	<i>si je mangeais, etc.</i>
2. <i>si ous manger</i>	if you eat	
3. <i>si li manger</i>	if he, or she eat	

* Such departures from the infinitive form as those in the text, are purely artificial: the Creole being essentially non-inflecting. The notion that there may be an imperative form in the dialect is suggested by the identity of the sound of *ez* (the termination of that Mood) with the Creole pronunciation of *er*. But if we turn to those verbs whose final sounds are dissimilar to that of *er*, we find in every case that the same sound heard in the Infinitive prevails throughout all the other Moods. As instances take *simèn, tounèn, coude, joinè, pendè, vive*, etc.

Creole.

English.

French.

PLURAL.

- | | | |
|------------------------------|-----------------|------------------------------------|
| 1. <i>mâgré nous manger</i> | altho' we eat | <i>quoique nous mangions, etc.</i> |
| 2. <i>mâgré zôtes manger</i> | altho' you eat | |
| 3. <i>mâgré yeaux manger</i> | altho' they eat | |

Past Tense.

- | | | |
|-------------------------------------|-----------------------|----------------------------------|
| 1. <i>quand-même moèn té manger</i> | even tho' I ate | <i>même si je mangeais, etc.</i> |
| 2. <i>quand-même ous té manger</i> | even tho' you ate | |
| 3. <i>quand-même 'i té manger</i> | even tho' he, she ate | |

PLURAL.

- | | | |
|-----------------------------------|----------------------------|---------------------------------------|
| 1. <i>quoèqui nous té manger</i> | altho' we ate, (had eaten) | <i>quoique nous ayons mangé, etc.</i> |
| 2. <i>quoèqui zôtes té manger</i> | altho' you ate | |
| 3. <i>quoèqui yeaux té manger</i> | altho' they had eaten | |

Potential Mood—Present Tense.

SINGULAR.

- | | | |
|----------------------------------|------------------------|-----------------------------|
| 1. <i>moèn sa (or pé) manger</i> | I can or may eat | <i>je puis manger</i> |
| 2. <i>ous sa (or pé) manger</i> | you can or may eat | <i>vous pouvez manger</i> |
| 3. <i>si sa (or pé) manger</i> | he, she can or may eat | <i>il, elle peut manger</i> |

PLURAL.

- | | | |
|-----------------------------------|---------------------|----------------------------------|
| 1. <i>nous sa (or pé) manger</i> | we can or may eat | <i>nous pouvons manger</i> |
| 2. <i>zôtes sa (or pé) manger</i> | you can or may eat | <i>vous pouvez manger</i> |
| 3. <i>yeaux sa (or pé) manger</i> | they can or may eat | <i>ils, elles peuvent manger</i> |

Another Form.

SINGULAR.

- | | | |
|----------------------------|------------------|---------------------------------|
| 1. <i>faut moèn manger</i> | I must eat | <i>il faut que je mange</i> |
| 2. <i>faut ous manger</i> | you must eat | <i>il faut que vous mangiez</i> |
| 3. <i>faut li manger</i> | he, she must eat | <i>il faut qu'il mange</i> |

PLURAL.

- | | | |
|-----------------------------|---------------|----------------------------------|
| 1. <i>faut nous manger</i> | we must eat | <i>il faut que nous mangions</i> |
| 2. <i>faut zôtes manger</i> | you must eat | <i>il faut que vous mangiez</i> |
| 3. <i>faut yeaux manger</i> | they must eat | <i>il faut qu'ils mangent</i> |

Creole.

English.

French.

Past Tense.

SINGULAR.

- | | | |
|-----------------------------|-------------------|--------------------------------|
| 1. <i>moèn té sa manger</i> | I could eat | <i>je pouvais manger</i> |
| 2. <i>ous té pé manger</i> | you might eat | <i>vous pouriez manger</i> |
| 3. <i>si té sa manger</i> | he, she could eat | <i>il, elle pouvait manger</i> |

PLURAL.

- | | | |
|------------------------------|----------------|---------------------------------|
| 1. <i>nous té pé manger</i> | we could eat | <i>nous pourions manger</i> |
| 2. <i>zôtes té sa manger</i> | you could eat | <i>vous pouriez manger</i> |
| 3. <i>yeaux té pé manger</i> | they could eat | <i>ils, elles ont pu manger</i> |

Perfect and Pluperfect Tenses.

SINGULAR.

- | | | |
|-----------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|
| 1. <i>moèn sé pé manget</i> | I may or might have eaten | <i>j'aurai pu manger, etc.</i> |
| 2. <i>ous sé pé manger</i> | you may or might have eaten | |
| 3. <i>li sé pé manger</i> | he (or she) may or might have eaten | |

PLURAL.

- | | | |
|------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| 1. <i>nous sé pé manger</i> | we might have eaten | <i>nous aurions pu manger, etc.</i> |
| 2. <i>zôtes sé pé manger</i> | you may have eaten | |
| 3. <i>yeaux sé pé manger</i> | they might have eaten | |

*Infinitive Mood—Present Tense.**Manger—To Eat.**Past Tense.**Pou té manger—To have eaten—Avoir mangé.**Participles.*PRES.—*Mangeant—Eating.*PAST —*Mangé—Eaten.*

Conjugation of a Verb without *ca*.*Aimèn*—To Love—*Aimer*.*Indicative Mood—Present Tense.*

SINGULAR.		
Creole.	English.	French.
1. <i>moèn aimèn</i>	I love	<i>j'aime</i>
2. <i>ous aimèn</i>	you love	<i>vous aimez.</i>
3. <i>li aimèn</i>	he, she loves	<i>il, elle aime</i>
PLURAL.		
1. <i>nous aimèn</i>	we love	<i>nous aimons</i>
2. <i>zôtes aimèn</i>	you love	<i>vous aimez</i>
3. <i>yeaux aimèn</i>	they love	<i>ils, elles aiment</i>

Imperfect, Preterite, and Past Perfect Tenses.

SINGULAR.		
1. <i>moèn té aimèn</i>	I loved, had loved	<i>j'aimais, avais, eus aimé</i>
2. <i>ous té aimèn</i>	you loved, had loved	<i>vous aimiez, aviez, eûtes aimé</i>
3. <i>i té aimèn</i>	he, she loved, had loved	<i>il, elle aimait, avait, eut aimé</i>
PLURAL.		
1. <i>nous té aimèn</i>	we loved, had loved	<i>nous avions aimé, etc.</i>
2. <i>zôtes té aimèn</i>	you loved, did love	<i>vous aimâtes, etc.</i>
3. <i>yeaux té aimèn</i>	they loved, had loved	<i>ils, elles eurent aimé, etc.</i>

These are, as before remarked, the only tenses in which the two Conjugations differ. Besides *aimèn*, the other verbs thus conjugated are:—

Creole.	English.	French.
<i>bisoèn</i>	to need	<i>avoir besoin, (de)</i>
<i>compter</i>	to intend	
<i>connaite</i>	to know	<i>connaître, savoir</i>
<i>content</i>	to like	<i>aimer, être content (de)</i>

Creole.	English.	French.
<i>doé *</i>	ought	<i>devoir</i>
<i>enrié</i>	to long	<i>avoir envie (de)</i>
<i>foubièn</i>	not to care	
<i>pas foubièn</i>		
<i>hâi</i>	to hate	<i>hâir</i>
<i>honte</i>	to be ashamed	<i>avoir honte, être honteux, (de)</i>
<i>jaloû</i>	to envy, to be jealous of	<i>être jaloux (de)</i>
<i>mérîter</i>	to deserve	
<i>pé</i>	to be able	<i>pouvoir</i>
<i>poufèrer</i>	to prefer	<i>préférer</i>
<i>sa</i>	to be able	<i>pouvoir (savoir)</i>
<i>savé</i>	to know	<i>savoir</i>
<i>simiér</i>	to prefer	<i>préférer</i>
<i>soucier</i>	not to care (seldom to care)	
<i>tini</i>	to have, hold	<i>avoir, tenir</i>
<i>vaû</i>	to be worth	<i>valoir</i>
<i>vaûmier</i>	to prefer, have rather	
<i>vlet†</i>	to wish, want	<i>vouloir</i>

INTERROGATIVE AND NEGATIVE CONJUGATIONS.

To conjugate a Verb interrogatively, no peculiar construction is required: the tone of the voice being the usual mode of indicating the nature of a proposition:—thus, *moèn manger?* have I eaten? Fr. *ai-je mangé?* To employ the Verb negatively, *pas* must be put immediately after the Nominative; e. g.—*graisse pas tini sentiment*, fatness is not fastidious, Fr. *la graisse n'a pas de sentiment*. To ask a question negatively, the foregoing construction, usually preceded by *éce*, is employed; as, *éce yeaux toutes pas coèr*, or simply, *yeaux toutes pas coèr?* did they not all believe? Fr. *n'ont-ils pas tous cru?* The following are examples of these two modes of construction:—

Vlè, Tini, Savé, Doé.

* *Doé*, meaning to owe, is also conjugated with *ca*; e. g. *li ca doé moèn yon lègent*, he owes me some money, Fr. *il me doit de l'argent*.

† In the Syntax of Verbs the reader will see in what cases these words are constructed with *ca*.

Vinson

LES ORIGINES DU PATOIS

DE L'ILE BOURBON.

J'ai reçu dernièrement, avec recommandation postale, une lettre qui a été pour moi et qui sera pour nos lecteurs au sujet d'écrivainement : c'est un professeur de l'Université de Graz (Autriche), qui me demande des renseignements sur les écrits publiés dans le patois de l'île Bourbon, dont il s'occupe. Nous ne nous doutions guère que la langue de notre petit pays, *le créole*, en un mot, méritât un hommage aussi lointain. C'est que M. le docteur Hugo Schuchardt veut que ses études en philologie embrassent l'archipel des Seychelles et des Mascariques, et il a raison.

Ce nom de *Mascariques*, toute la fois qu'il retentit à l'étranger, devient intéressant, et me donne un frisson de bonheur. Il n'est resté qu'en géographie, attaché à notre archipel d'îles et d'îlots, groupés ou épars dans un point limité de l'océan, comme les étoiles d'une petite constellation dans la magnifique harmonie du firmament. Ce nom pourtant peint un passé, un âge de poésie, plein d'une félicité patriarcale, pleuré de souvenirs abondants et perdus, rappelant d'abord le courage et l'audace de ces fiers Portugais que le génie des découvertes emportait loin de la patrie vers l'inconnu, c'est-à-dire vers l'immensité des

mers que nous parcourons aujourd'hui avec tant de sûreté et de vitesse, grâce à ces nobles devanciers.

Je leur devais bien ce souvenir posthume, quand il s'agit d'une langue qui se parle et s'écrit dans le lieu même qu'ils ont révélé au monde. Pour notre patois insulaire, on ne peut le nommer aussi sans nommer en même temps l'homme qui a le plus fait pour le mettre en lumière, M. Louis-Émile Héry, qui en a tiré un excellent parti dans ses écrits, en prose et en vers ; qui en a saisi le vrai caractère, résumé dans le quatrain suivant :

Le créole naïf et tendre,
Dans votre bouche est chanteur.
Lorsque vous le parlez, qui ne voudrait l'entendre,
Rien n'est plus doux, c'est la langue du cœur.

M. Héry, à l'époque où il écrivait ces lignes charmantes, faites en très bons vers français, était jeune. Il dédiait ses premiers essais aux dames créoles de l'île Bourbon. Elles sont plus attrayantes qu'ailleurs. Ses fables de début me semblent les meilleures par l'inspiration. Il a compris le côté pathétique de ce patois enchanteur. Un long temps s'écoule ; rien ne s'entend plus. Puis, M. Héry revient à ses études comme on revient à ses premières amours, après les avoir longtemps caressées et longtemps délaissées.

Mais cette fois, ce n'est plus aux dames, c'est à un vieil ami, M. Crivelli, président de la Société des Sciences et Arts de l'île de la Réunion, et à ses membres, qu'il dédie son œuvre. M. Héry a vieilli ; il est devenu savant. On s'en aperçoit d'ailleurs à la manière plus facile et plus net-



te dont il se sert du patois créole ; à l'art avec lequel il le condense et le groupe ; de telle sorte qu'on se demande, si ces dernières fables à leur tour ne sont point les plus parfaites pour l'exécution, après avoir loué les premières pour l'inspiration. La matière est si délicate que ces jugements que j'expose très timidement ne sont point sans appel, et ce n'est nullement reprendre d'une main ce que j'ai pu laisser échapper de l'autre, que m'exprimer ainsi. C'est faire acte de sagesse. C'est dire, tout au contraire, qu'en complétant l'œuvre de M. Héry par son œuvre, ses premières esquisses africaines par ses nouvelles esquisses africaines, on arrive ainsi à former un tout qui peut constituer pour le nom de l'auteur un monument impérissable, tant que, dans la mer des Indes, on parlera le *créole de l'île Bourbon*.

Je vais donner la lettre du docteur Hugo Schuchardt, professeur à l'université de Graz (Autriche), ainsi que les réponses que j'ai dû faire.

J'ai cru qu'il était de bonne conduite, avant de satisfaire à la demande des écrits publiés, d'appeler d'abord l'attention de l'appréciateur ou du critique sur les *origines du patois de l'île Bourbon*. Ceci est fondamental et sérieux. C'est ce qui fait précisément l'objet de mes deux lettres.

Si maintenant, je ne crains pas de mettre sous les yeux du public de Bourbon ces documents échangés *privément*, ce n'est point pour *paraitre*. C'est afin de faire voir tout l'intérêt, qui, même à l'étranger, s'attache à notre petite patrie créole ; qu'on ne la perde pas de vue ; qu'on l'aime ; qu'on l'étudie, comme je tâche de le faire, — moi



sans grand succès, — (la preuve trop éblouissante m'en a été donnée dernièrement) ; et, ce qui est consolant, surtout pour les petits, c'est que la valeur intellectuelle d'un peuple ne se mesure pas toujours à l'exiguité de son territoire.

AU DOCTEUR AUGUSTE VINSON,

A l'île de la Réunion

Graz (Autriche) 10 mai 1882.

« Monsieur,

« Je vous demande bien pardon de l'importunité que je vous fais me permettre.

« Occupé d'une étude sur les patois créoles, je cherche à réunir tous les matériaux nécessaires. Je n'ai pas été assez heureux jusqu'à présent pour me procurer les deux derniers volumes de M. Héry, qui du reste seront réédités dans peu de temps. (1)

« M. Francis Garnier, à Shanghaï, et M. Cerisier, à Paris, m'ont dit que vous aussi avez écrit des fables, (et peut-être autre chose) en créole de la Réunion. Est-ce que vous auriez un exemplaire à la disposition d'un étranger qui s'intéresse vivement à la littérature créole ?

« J'ose encore vous prier, Monsieur, de me donner tou-

(1) J'ai eu le plaisir d'envoyer au docteur Schuchardt la 2^{me} partie des fables de M. Héry.

tes les indications bibliographiques positives sur le patois de l'île de la Réunion. Même les plus petites choses ont leur importance pour moi.

« Je vous serai infiniment obligé, si vous aviez la bonté de m'aider dans mes études et mes recherches.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Signé : D^r HUGO SCHUCHARDT,

Professeur de l'Université de Graz (Autriche)

PREMIÈRE LETTRE

RÉPONSE A M. LE D^r HUGO SCHUCHARDT

« Monsieur,

« Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; il est convenable que je réponde à votre peine.

« Permettez-moi franchement de m'étonner qu'en Autriche, — et peut-être en Hongrie, — illustre refuge de votre Marie-Thérèse (que j'aime tant), et qui, en perdant la Silésie, sauva Vienne contre Frédéric II, ce coquin insolent et menteur, ami pourtant de notre Voltaire, — permettez-moi, dis-je, de m'étonner qu'en si lointain pays, il soit question de notre patois créole et de moi-même, quand je n'ai publié qu'une humble petite fable de cette langue.

« Je regrette de voir donner au langage créole le nom de patois, qui ne retrace à l'esprit qu'une façon grossière

et rude de langage. La langue créole de cette île, — comparée au patois de l'île Maurice et à celui des Antilles, — est la plus douce, la plus enchanteresse, la plus musicale de toutes ces langues *hybrides* et celle qui peint le mieux la nature. Le créole, comme on appelle ici cet idiome, a été formé par la rencontre des français et des naturels de Madagascar. En se réfugiant à l'île Bourbon au dix-septième siècle, après le massacre du Fort-Dauphin, les Français, sauvés par des femmes du pays, les emmenèrent avec eux. Français et malgaches se marièrent, comme la langue, un peu en dehors des lois. Mais certaines alliances, poussées par la nature, donnent parfois des résultats exquis, et le patois qui prit naissance, à l'île Bourbon, du français et du malgache, eut cette saveur un peu étrange d'un fruit naturel remarquable.

« Quoi de plus naïves que les chansons créoles qui durent commencer la littérature mal ébauchée de ces premières créations et que le temps a emportées, au fur et à mesure qu'elles se produisaient, comme les hirondelles fugitives passant sur les cités avec le cycle des saisons, ou les feuilles tombant des arbres pour faire place à de nouvelles.

« Dans certains noms, le figuré, comme à Madagascar, a dû commander l'expression. Je ne vous en citerai qu'un exemple, pris dans la nature. Ainsi pour caractériser et nommer une espèce de morilles (*champignons comestibles*) qui pullulent à la fois sur une même couche rétrécie, où elles se pressent, s'embarrassent, se gênent en se poussant, on les appelle en idiome créole *Siquisez ma ser !* « Ce qui, dans la bouche de l'une à l'autre, veut dire à sa compagne :



« Excusez-moi, ma sœur, si je demande, comme vous, ma place au soleil. » En même temps, vous remarquerez, outre le figuré, toute cette énergie dans la concision. De plus, dans cette langue si affectueuse, « ma chère » ou « ma ser » sonne à l'oreille avec une confusion charmante pour « ma chère ou ma sœur. »

« Dans les ruines éparses d'une vieille chanson perdue, je recueille toute la chasteté de cet aveu d'une atteinte à la virginité :

« Ça que vou-i-connaît bien, ma ser,

.....

« Quoi de plus joli, de plus délicat, de plus voilé ! Cela se devine tout seul et sans blesser la plus jalouse pudeur.

« Nous voilà maintenant dans une légende ou plutôt dans une fable du crû. En présence du « *machant temps* », c'est-à-dire de la saison de l'hivernage qui s'approche, — on appelle ainsi l'époque des cyclones ou des ouragans, — la truie va trouver sa voisine, la petite caille du pays, qui est une merveille de gentillesse. En commère adroite et d'expérience consommée, elle propose à sa compagne des champs, de bâtir à frais communs un logis, un bon gîte pour la saison mauvaise. Mais la caille n'est pas de cet avis et lui donne en réponse ce dicton de refus, devenu proverbial.

« *P'tit pié fataq' l'assez pour moi !* »

ce qui veut dire en diluant :

(*Je n'ai nul besoin d'un gîte, un seul brin d'herbe me suffit quand je veux m'abriter.*)

« Il y a encore à citer ce refrain populaire des *nénaines* (*bonnes d'enfant*), pour endormir en chantant leurs bébés récalcitrants et qu'elles psalmodient en traînant et en enflant un peu la voix vers la fin :

« *Dors mon z'enfant (bis)*
« *Çat marron va manz'à vous.* »

(*Endors-toi, mon enfant, ou le chat sauvage viendra te manger.*)

« Alors il me semble voir le grand œil noir du petit garçon, ouvert, inquiet, regardant par dessous le bras de la « *nénaine* », si, en effet, le chat sauvage ne vient pas !

A la fin, lassé, il s'endort ; et, vers minuit, il se réveille en s'agitant. Il a eu un rêve... peut-être a-t-il vu « *Çat marron* ». La présence de sa mère, tranquille auprès de lui le rassure, il se rendort en disant : « *ah ! q'moi l'éte bête* » (*ah ! que j'ai été bête !*) ... sans doute d'avoir cru voir le chat sauvage.

« Tout cela est charmant. C'est la nature elle-même. Mais leçon pour les « *nénaines* » : n'impressionnez pas les enfants en les endormant.

« De ces citations j'en passe et des meilleures. Il faudrait tout un vocabulaire pour les contenir, et je dois des bornes à ma lettre.

« Depuis sa colonisation, le créole se parle à l'île Bourbon comme le langage le plus répandu, le plus vulgaire.



Peut-être même est-il né avec elle, sur les plages de Madagascar, lors de l'occupation de cette grande île par les Français, dans leurs rapports avec les naturels. On parlait donc, mais on n'écrivait pas le créole. Le premier qui eut l'idée, celle de la mettre en vers et en prose, est assurément M. Louis-Émile Héry, professeur de lettres au Lycée de Bourbon, né à Redon, breton aux yeux bleus, à la franchise entière, vrai fils de l'Armorique, vif, alerte, intrépide, inspiré et d'une bonté suprême.

C'était un homme d'esprit, d'honneur, de foi et de lumières, qui appréciait les beautés de cette île qu'il aimait passionnément, qui a laissé de ses sites agrestes des peintures originales et vivement senties; et de son langage indigène, des écrits dont la réputation est arrivée jusqu'à l'Université de Graz pour y exciter l'intérêt et la curiosité.

« En écrivant en vers créoles, M. Héry a, du premier coup, atteint à l'apogée de ce langage indigène par le bonheur et la réussite de ses essais.

« *Les aventures de Phaéon* » : *La chute d'Icare* » racontées par lui en vers créoles, sont des petits chefs-d'œuvre d'invention et de forme. Il a pris, pour le traduire, ou plutôt pour les transformer en créole, quelques fables de Lafontaine : « *Le meunier, son fils et l'âne*, « *La tortue et les deux canards*, » « *Le loup et la cigogne* » (*Le chien et l'aigrette*, nous ne connaissons ni loup, ni cigogne), « *Le rat de ville et le rat des champs* » etc., etc. et, chaque fois l'imitateur semble avoir dépassé l'original. Même ce sont les fables les plus médiocres de Lafontaine qui paraissent avoir le plus gagné à sortir des mains du rema-

nieur pour prendre le vêtement indigène comme une nouvelle parure. Tel est le sentiment à peu près général. Le récit en prose créole d'un *jugement de M. Dupar* est une narration naïve et charmante d'une affaire judiciaire, où la simplicité créole est révélée d'une façon unique. C'est un trait de mœurs.

« Les œuvres de M. Héry sous le nom d'*Esquisses africaines* ne se trouvent plus à l'île Bourbon que par hasard, tant l'édition, tirée en un petit nombre d'exemplaires et non mise en vente, a été vite épuisée et même *exportée*. Un succès très mérité a salué cette première publication. Cet encouragement nous a valu, longtemps après, de *Nouvelles Esquisses* du même auteur.

« M. Héry a été sobre dans l'émission de ses œuvres. Les amateurs (et ils deviennent de plus en plus nombreux) auraient souhaité aussi des productions plus nombreuses et peuvent le regretter. Ce que l'auteur a fait suffit à sa mémoire, car l'œuvre a été complète par la perfection qu'elle a réalisée. La qualité a remplacé le nombre.

« M. Cazamian, censeur au Lycée de l'île de la Réunion, a publié cette année même un article dans notre *Moniteur* sur les rapprochements de certaines locutions du patois de l'île Bourbon et de l'île Maurice, patois qui diffèrent l'un de l'autre. A mon avis, le patois de l'île Bourbon est *naïf et tendre*, » comme l'a si bien dit M. Héry; celui de Maurice est prétentieux et froid, par là, plus énergique. J'aime infiniment mieux les Mauriciens, leur caractère bienveillant et sympathique, hospitalier et tout français, que leur langue indigène qu'Albion ne pourra ja-



mais réduire. C'est ici que le défi est solennel et absolu : la langue née du français, comme à Bourbon, est attachée aux entrailles mêmes de la France et du pays. Quant au patois français des Antilles, où l'on a retranché tous les r, on dirait une imitation burlesque des incroyables de notre Directoire, sous l'aurole naissante d'où se dégagerait déjà la figure de Bonaparte prêt à devenir consul.

« M. Voïart a donné dans l'*Album* de l'île de la Réunion, publié par M. A. Roussin, une biographie de M. L. E. Héry, où il y a d'utiles renseignements sur l'auteur des écrits créoles. M. Louis Maillard a parlé également de M. L. E. Héry dans ses notes sur l'île de la Réunion (Bourbon) page 309.

M. Héry a si bien réussi dans ses essais en patois créole qu'il a, je crois, découragé les imitateurs. L'initiative aurait, à sa suite, l'apparence d'une copie. Puis, ici on fait défense aux enfants de la société de parler le langage vulgaire, le *parler noir*, comme on le dit, parce qu'ils tendent à négliger le français. C'est comme si on leur reprochait d'avoir les mains un peu sales, ce n'est pas comme il faut. Le créole, en effet, *acoquine*, c'est-à-dire, séduit, entraîne et c'est justement parce qu'il est charmant et facile. Il endoctrine aisément cette jeune phalange, plébicienne en naissant, parce que, comme elle, il est de récente formation, jeune, primitif..... un Rabelais eût dit *primesautier*. Ce patois, en effet, est comme un jeune oiseau qui sort de prime saut hors du nid, les pieds roses, le bec encore flexible.

« Maintenant, plus j'y songe, plus je vois que cette

sélection inconsciente du jeune âge — et quelquefois des dames elles-mêmes — n'a rien que de très légitime. Le charme du patois créole ne doit pas surprendre, quand on considère sa véritable origine, et qu'on voit qu'il est issu de la langue nationale de France, *la plus correcte et la plus saine du monde*, et de la langue malgache, *la plus suave et la plus douce qui existe*. Ce mélange agréable, dont je dirai plus loin la part très inégale en faveur du français, a fait le patois de notre petite île, en lui imprimant un cachet spécial et dans la forme un attrait irrésistible. Aussi, malgré la déchéance sociale de ce langage, les dames d'autrefois ne dédaignaient pas de s'en servir souvent dans l'intimité, et celles d'aujourd'hui pourraient encore bien être sur ce point les petites filles de leurs grand'mères.

Disons quelques mots de la langue malgache qui n'a prêté que sa forme, son harmonie matérielle, et non pas ses mots au patois créole. Cette langue malgache est une musique. Les missionnaires en ont fait un dictionnaire fort intéressant, que j'ai pu étudier à Tananarive et que je regrette de ne pas avoir et de ne pas voir plus répandu ici. Ainsi que nos traitants, ils l'apprennent, la parlent et même l'écrivent avec une étrange facilité. Connaissez-vous rien de plus mélodieux que le nom de la province et de la ville capitale de Madagascar : *Imérina* (prononcez *Emirne*) et *Tananarivou* (dites *Tananarive*, la ville des mille villages) ? *Mouramanga*, (prononcez *Mouramangué*) qui veut dire *doux bleu*, est le nom malgache d'un village qui se profile à l'horizon dans une douce vapeur bleutendre, au sommet des montagnes de l'Ankove, à la limite d'une prairie basse, de 18 kilomètres de largeur. *Ankava-*



tra est le nom d'un Sinaï chaque jour foudroyé par l'orage. Ce nom imite un coup de tonnerre ; *Ran'mami* veut dire *eau douce*. Tout est sur ce ton, le plus souvent mélodieux ; et chaque mot est une peinture.

« Revenons aux œuvres créoles. Le fils de M. Héry à l'île de la Réunion s'est entendu à Paris, pour que les œuvres de son père soient rééditées bientôt. Ce sera une action bonne et juste. Le goût public et étranger prise mieux aujourd'hui de tels travaux. Leur importance est mieux sentie et le moment pour une publication de ce genre ne peut être plus favorable. Il y a là toute une étude du plus haut intérêt. La philologie aujourd'hui ne néglige rien. J'apprécie beaucoup le créole : pour moi, il se confond avec l'amour du sol natal. Je n'écris le créole que comme un exercice intime et ne publie rien dans cet idiome. J'ai quelques fables inédites que je garde. Parler et composer des vers en créole me semble chose assez facile, mais je vous confesse que j'éprouve une sérieuse difficulté à l'écrire. Pourquoi ? Parce que l'orthographe, objet de conventions dans toutes les langues, n'est pas, à mon avis, bien établie pour ce patois. Le genre n'y existe pas, on y dira « *mon commar* » tout aussi bien que « *mon comper* » *mon maman, mon maison, mon femme* ; » *mon* marque une prise de possession déterminée, invariable. Le pronom suit le même sort ; le verbe n'a pas de nombre, il est toujours au singulier « *s'aul'y vient* » pour « *ils viennent ici* », enfin mille imperfections semblables, qui doivent nécessairement exister pour une langue, qui n'a pas encore de grammaire qui en règle les conditions, si vous aimez mieux, les conventions.

« Je ne savais pas que le secret de mes études sur le langage naturel de mon pays dût traverser les mers... Si je suis à peu près le seul à Bourbon qui ait osé suivre les traditions de M. Héry, dans l'ombre, il faut avouer que c'est dans la mesure que Virgile a assignée entre les pas d'Ascagne et ceux d'Enée, *non passibus æquis*. »

« Néanmoins, pour vos recherches et vos renseignements, je me tiens à votre entière disposition et vous recevrez par ce courrier une partie des écrits imprimés que vous me demandez.

« Veuillez croire, Monsieur, à mes sentiments les plus dévoués,

D^r AUGUSTE VINSON.

DEUXIÈME LETTRE

A M. LE D^r HUGO SCHUCHARDT, A GRAZ (AUTRICHE)

Monsieur,

J'étais un peu pressé l'autre mois, lorsque je vous écrivis par le courrier d'Europe. Je vais reprendre mon sujet que j'ai laissé inachevé.

J'ai dit que, sans nul doute, le patois de l'île Bourbon était né de la rencontre d'une colonie de Français avec les naturels de Madagascar dans le 17^e siècle ; que, à mon sens et avec la résolution d'un jugement impartial, on était conduit à placer ce doux langage, en tête de tous les pa-



tois créoles de la mer des Indes et de celle des Antilles, comme le mieux réussi, le plus agréable à l'oreille.

Il me reste maintenant à déterminer la part proportionnelle du Français et du Malgache, dans la contribution respective des éléments, qui ont servi à former le patois de l'île Bourbon. Je vais essayer de vous transmettre mes idées à cet égard.

Lorsque l'on considère la géographie de l'île Bourbon ou mieux, son aspect, ce qui frappe tout d'abord, c'est son point culminant, le massif central du Piton des Neiges uni au Gros-Morne par une dentelure blême, les *Salazes*. Cet ensemble domine tout le reste. En désignant aux nouveaux venus ces pointes montagneuses, acérées, effilées, perdues au-dessus des nues, les Malgaches devaient en créer le nom: aussi *Salazes* est un mot malgache qui indique ce qu'en créole nous appelons *touques*, c'est-à-dire les pierres qui supportent un vase posé au-dessus du feu. De là à un *trépied* la conduite est facile et la comparaison naturelle. Les *Salazes* représentent, en effet, un trépied renversé, un trident ou des supports de pierre, prêts à soutenir la masse des nuages, ou du ciel comme Eucelade.

Les Malgaches ont été également les parrains de nos principales montagnes du centre: de *Bénoun* (le grand sein, le beau sein), à cause de ses contours gracieux, enflés et arrondis; d'*Anchaine* (1), *Anchainy* (2), ou *Anching* (3); de *Cimandef*, deux montagnes désignées par les

(1) Selon Auguste Lacaussade.

(2) Selon M. Héry.

(3) Selon Dayot.

noms des chefs Malgaches qui les ont habitées et illustrées par leur amour de la liberté et la vie sauvage et solitaire qu'ils y ont menée; puis dans les bas fonds de *Cilaos*, source thermale et minérale, de *Mafat*, autre source thermale et sulfureuse, dont l'eau se décèle par son odeur et sa saveur désagréables. Or, *Mafat* veut dire *pourri* et a pour racine *mat* qui veut dire *mort*. Ces premiers explorateurs ont-ils à désigner à l'intérieur de notre île une plaine longue, excavée, qui sert de réservoir à la fonte des nuages qu'attirent les sommets; ils la nomment *Bé-Louve*, qui veut dire *grande coupe*.

Puis viennent la série des lieux qui commencent par *bé*, *Bé-massoun*, *Bé-cabo*, *Bé-maho*, etc. et nous, pour les imiter, nous créons dans ces lieux élevés, un village récent, que l'on a nommé *Bé-bourg*, image de l'union primitive des deux langues, l'idiome *franco-malgache*.

Avant de quitter ces montagnes qui plaisaient mieux à l'instinct sauvage des Malgaches et qu'ils nommèrent, disons qu'ils ne furent pas les seuls à être frappés de certaines ressemblances à propos du grand *Bé-noun*. « En s'avancant dans la plaine d'Ésdrelon, dit M. Gabriel Charmer (voyage en Syrie), on aperçoit tout à coup le mont Thabor: l'antiquité le comparait à un sein, et nulle comparaison ne donne une idée plus exacte de l'extrême souplesse de ses contours arrondis. » N'a-t-on pas à l'île de France « *Les Trois Mamelles* » dont parle Bernardin de Saint-Pierre dans *Paul et Virginie*?

Telle est, en résumé, la part de l'action Malgache dans la nomenclature de la géographie primitive de l'île Bour-



bon. Les Français n'avaient rien à voir là. Ils n'avaient qu'à apprendre de leurs nouveaux compagnons, et ces noms sont restés jusqu'à ce jour comme un signe de l'intervention légitime et autorisée de ces derniers.

Parmi les animaux, le seul mammifère *terrestre* qu'on ait trouvé (les chauves-souris étant des mammifères *aériens*), le *tandrec*, *tang* (*Erinaceus setosus*) porte un nom malgache dans notre patois. Il rime avec *Niang*, le diable, auquel les Malgaches d'aujourd'hui ne croient plus guère., mais qui jouait autrefois en leurs croyances un rôle prépondérant dans le gouvernement du monde, le monopole exclusif du mal lui appartenait.

Pour les végétaux indigènes de Madagascar, le même phénomène a eu lieu, celui de garder nécessairement le nom malgache dans notre langue. Les principaux arbres fruitiers ou autres, inconnus des Européens et qui s'imposèrent d'abord par leur utilité ou leur agrément : ainsi le nom de *vavangue* (*vangueria edulis*. D. C.) espèce de nésle commune aux îles de Madagascar, Bourbon et Maurice; de *vangassaye* (*citrus*), originaire de la grande île africaine (*vangassay*. Bojer), enfin de *vanpi* (*cookia punctata*, (Retz) petit fruit comestible de la famille des hespéridées; du *Raven Sara* (*Raven* feuille *sara*, bonne) que la botanique a conservé dans l'appellation d'*agatho phyllum*. Jus); *Ravenal* pour l'arbre du voyageur (*urania Malagascariensis*) etc. etc.

Ici l'enseignement venait, chose naturelle, du Malgache pour le Français.

Pour les maladies inhérentes au pays, cela a été la même

me chose. Nous avons adopté dans le patois, les mots malgaches : de *tambave*, sorte de consommation provenant de causes multiples s'attaquant aux enfants; de *tampare*, pour désigner des altérations cutanées, qui se traduisent par des efflorescences dartreuses (lichens ou autres); de *souique*, le nom malgache de l'asthme, une véritable onomatopée; de *mavouz*, qui dépeint l'homme faible et sans énergie, peu dispos; de *maf*, qui, comme adjectif qualificatif, marque l'état aqueux et sans saveur des racines alimentaires. Un petit poisson de nos rivières, une gobie, qui a l'air immobile et dormeur, porte en patois créole le nom malgache de *marar*, qui veut dire malade. Dans les mots malgaches *mat* (mort), *mafai* (pourri), *mavouz* (lâche), *maf* (plat) *marar* (malade), *maraz* enfants (d'où en patois créole on a fait *marmailles*), ont les deux lettres radicales partout identiques : *ma* semble indiquer une altération dans l'être ou une diminution dans l'individualité. Il est à remarquer que l'*m* radical commence en français une foule de mots néfastes; ex. : *mal*, *mort*, *misère*, *meurt*, *morbide*, *monstre*, *médire*, *mentir*, *mordre*, *maudire*, *menacer*, *massacrer*, *miner*, *molester*, *morceler*, *marteler*, *martyriser*, etc.

En somme, cette immixtion des mots malgaches dans le patois créole est très limitée et devait l'être. Les naturels de Madagascar avaient, en effet, beaucoup plus à apprendre des nouveaux venus que les Français n'avaient à recevoir de ce peuple primitif, en fait d'instruction. Aussi, à part ces exceptions et quelques autres, le patois de l'île Bourbon est presque tout entier composé de mots français qui se sont altérés en passant par la bouche des Malgaches.



Là où le Malgache a fourni réellement et puissamment sa quote part d'éléments sérieux, c'est dans la forme de la phrase, dans la construction et ses incorrections innées. A nos mots, ils ont appliqué leur phraséologie élémentaire, leurs imperfections grammaticales. Nos mots altérés une fois donnés, la phrase a été copiée textuellement, comme sur un patron, sur la phrase malgache elle-même, sur le génie de leur langue. Ils ont parlé malgache avec du français corrompu, et ont ainsi composé le patois de l'île Bourbon. Ici la part de l'élément malgache a été absolue. Il n'en pouvait être autrement de la part de gens naïfs et primitifs, écoutant pour la première fois une langue étrangère et transportant naturellement nos mots dans la matière et le mode de leurs locutions. En altérant nos mots, ils ont, comme dans beaucoup de mots chez eux, multiplié les *i*. « *Li vavini* » (il viendra.) Le « *li va mort* » (il mourra); « *li mort* » (il est mort) etc.; « *zaut'mort* » (ils sont morts). Le verbe reste au singulier et demeure invariable. « *Li* » le singulier est échangé par « *zaut* », un pronom à la troisième personne du pluriel, etc. etc. Dans la langue malgache on trouve assez fréquemment cette terminaison en *i*, si usitée dans le patois créole: ainsi *nossi* (île), *ran'foutsy* (eau blanche), *ran'mami* (eau douce), *sikidi* (sorciers), etc. etc.

Le mot « *Sulam* » (*salut, adieu*), est d'origine arabe dans notre patois: c'est une exception.

Ainsi, Monsieur, pour me résumer, deux langues ont présidé et concouru à la naissance de notre patois dans des proportions diverses, le français et le malgache. Le français pour presque tous les mots; le malgache pour

l'altération de ces mots, la forme de la phraséologie, l'application du mode et l'ignorance des règles grammaticales. La langue française devait, dans le partage de la balance, peser ainsi de toute sa supériorité, de sa prépondérance enfin. C'était logique.

J'ai cru devoir vous donner les informations qui précèdent sur *les origines du patois de l'île Bourbon*, dont vous voulez étudier les œuvres littéraires encore si restreintes. Ce préambule m'a paru nécessaire pour vous permettre de procéder à cette étude, en sûreté de connaissance, par l'apprentissage de la manière dont ce patois s'est formé. J'ai tâché de le faire aussi brièvement que possible et d'une façon conforme au bon sens et à la vérité. Puissé-je avoir réussi!

Avant de clore cette longue dissertation, je vais émettre un de ces aperçus philosophiques qui rehaussent les moindres choses. L'étude même de cette philologie créole est riche d'enseignement. Il est permis d'en induire certains faits d'une très grande valeur, soit pour les mœurs, soit pour l'histoire du pays. Je n'en veux invoquer qu'un seul.

L'esclavage, abominable en soi, n'a pas été, pour l'île Bourbon du moins, un fait si douloureux, si l'on en croit la tradition de certains mots qui lui survivent encore: « *mon café, mon noir* », demeurés dans le patois créole comme un terme d'affection et de tendresse! Il y a même une ironie charmante à voir la petite Indienne noire dire aujourd'hui à l'enfant blanc qu'elle soigne de tout son cœur: « *vicus ici, mon noir! c'est-à-dire « mon petit pro-*



tégé » ou, comme en France : « viens ici, mon amour ! » et une lettre pathétique entre deux amoureux blancs se terminer par ces mots : « ton cafre chéri ! » c'est-à-dire : *la propriété, celui qui l'appartient de corps et d'âme, ton esclave enfin !* mais en même temps aussi : « celui qui mérite les égards et tes soins ! » Quelle énergie dans ce seul mot : « ton cafre ! » C'est gros de caresses. Ce mot, eût dit Molière, « en dit plus qu'il n'est gros. »

C'est que, durant l'esclavage, un sujet si précieux qu'un nègre, un noir, un cafre, une telle propriété, était, bien plus souvent qu'on ne le pense, l'objet de soins attentifs, que l'intérêt ou l'humanité ou plus souvent les deux ensemble, en aient été les mobiles. Je ne justifie pas l'esclavage, je constate des faits, parce qu'ils sont à l'honneur du pays et que la philologie traditionnelle les a consacrés.

Permettez-moi de terminer cette lettre par la communication d'une de mes fables inédites, dont le sujet local est d'invention créole. Je réclame toute votre indulgence en faveur de cette indiscreète, qui s'échappe pour vous de sa prison :

La Truie et la Caille.

FABLE

Ein zour, (ça l'éte m'imazine,
Coté quartié français, proch' madam' Desrabine,
Ein trui' s'enva rod' son zami,
Li p'tit caill' bourbon, ça joli.



— « Ma ser, » commence' dir' maman truoie,
« Michant temps t'a l'hèr' va vini,
« Grand di l'eau, li vent, gros la pluie.
« Allons fair' ein cas', bon boucan.
« Bien fermé contr' di l'eau, grand vent.
« Easemb' tous les dé vous va mette
« La pail' vétiver, bois de gaullette,
« Zampondr', avec piquets bambou ;
« Nous n'aura là d'dans ben li trou.
« Et quand di l'eau néyé la terre
« Nous sera bien, fais pas mystère,
« Aide à moi vie mond' vot' maman ;
« Acouf' à moi bien, mon zenfant. » —
— « Ah ! bon dié ! » la répond p'tit caillie ;
« A qu' fair' moi chercher gros la paille ;
« Boucan y'amerre avec vacoi !...
« P'tit pié fatac l'assez pour moi ! »
Là d'sis maman trui' l'a réponde .
— « Fais ça q' vous-y-vé, mon vie grand'mon le
« Mi fait tout sel pour mon z'ivage. »
Li trui' y' batit bon la caze ;
Li ferm' maïs, z'habite bien secs,
Avec bon fournement coup-d'secs.
Ein soir, li ciel l'a vini sombre ;
Tonner-iciat', navire y' sombre ;
Grand z'arbr y' cause avec li vent ;
(Missié Bridet li même appell' ça zouragan)
La plu' tombé, rivier' y' coule,
Y' entend partout la terr' déboule.
Mon trui' dans son z'appartement
Alors, l'a été dort tranquillement.

Cette fable dans Volcy-Focaud: 1884: 215 et suiv.

- A. G. de Fresnay: Patois Normand, en usage dans le Pays de Caux. Rouen 1885.
Henri Moisy: Dictionnaire de Patois Normand. Caen 1885.(1)
A. J. Verrier et R. Onillon: Glossaire Etymologique et Historique des Parlers et des Patois de l'Anjou. Angers 1908.(1)
L. Favre: Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis. Niort 1868.
Baudot: Oeuvres Créoles. Basse-Terre 1923.
Frédéric Doret: Pour amuser nos tout-petits. Port-au-Prince 1924.—La Petite Revue. Port-au-Prince. Revue Mensuelle.
Justin Lhérisson: La Famille des Pitite Caille.
Georges Sylvain: Cric? Craç!
Edm. Chenet: Proverbes Créoles.
Vocabulaire caraïbe par Mgr. Noël de Santo-Domingo (Cuidad-Trujillo) publié par la revue «Le Temps» de Port-au-Prince.
Dictionnaire Caraïbe-François par le Rd. P. Raymond, Auxerre 1675.
Dictionnaire François-Caraïbe, du même auteur. Auxerre 1666.
Petit Catéchisme ou Sommaire des Trois Premières Parties de la Doctrine Chrétienne, du même auteur, Auxerre 1664.

(1) J'ai puisé librement dans le Dictionnaire de Patois Normand et dans le Glossaire des Parlers et des Patois de l'Anjou, magnifiques monuments d'érudition. La plupart des citations en anciens dialectes, particulièrement en angevin et normand, ont été extraites de ces ouvrages. Elles n'auraient, évidemment, pu être compilées directement des textes originaux; car ces vieux livres n'existent pas dans les bibliothèques haïtiennes.

PREMIERE PARTIE

CHAPITRE I

ORIGINES DU CREOLE

Haïti a des caractéristiques propres qui, d'éléments hétéroclites en apparence, forment un tout compact, homogène. Les mœurs douces, hospitalières de l'haïtien, son exquise urbanité, innée chez le plus humble, son allure de distinction un peu «Vieille France», ajoutent à l'originalité, au charme particulier de ce joli pays. Le visiteur, venant par exemple des régions de l'Amérique Espagnole, se sent dans un milieu totalement étranger, aussi étranger que s'il avait voyagé dans quelque lointain continent. Pourtant, il n'est pas sorti de cette ambiance essentiellement latine qui est sienne. Dans les républiques avoisinantes, l'hispano-américain n'est jamais tout à fait dépaysé; il y retrouve cet air de famille que n'a pu effacer la ligne frontière, et, par-dessus tout, la commune langue, le lien invisible, qui unit toutes ces nationalités.

Sur le sol haïtien, c'est le «oui» français qui résonne. Ainsi, de tous les pays hors de France, Haïti est l'unique qui ait pour langue officielle le français; l'haïtien adore le parler, et le parle avec une pureté, une élégance qui frisent la coquetterie. Mais, parallèlement au français, existe une autre langue, la vraie langue du pays, usitée, celle-ci, dans toutes les couches sociales, parlée par trois millions et demi d'haïtiens: c'est le créole.

Il a été et est sans doute encore le fait le plus important de la nationalité haïtienne. A l'aube de l'Indépendance, ce fut le ciment qui congloméra toute cette humanité diffuse, glorieux résidu de ce que fut l'ancienne colonie française de Saint-Domingue. De nos jours, il est une barrière à l'absorption étrangère, d'où qu'elle vienne.

De récentes investigations dans le domaine de la linguistique ont révélé la vraie physionomie du langage créole d'Haïti, qui n'est nullement la barbare corruption du français, ainsi qu'on l'a cru jusqu'ici.

Il est formé, des trois-quarts, pour le moins, du dialecte normand des seizième et dix-septième siècles qu'il a conservé très pur et auquel sont venus s'ajouter des patois d'autres régions de France: Picardie, Anjou, Poitou, Isle-de-France etc.. Il s'est donc produit, hors de l'ancienne métropole, sur ce coin de terre que fut Hispaniola, une fusion de ces vieux dialectes, encore vivaces dans leur terroir respectif; à une époque où la langue française, à peine unifiée, ne les avait pas encore supplantés. De cet amalgame, est sorti l'élément dit français du créole.

Le fond français, formé de ces diverses strates, est bien resté la base du créole. Néanmoins, les apports de l'indien-caraïbe, de l'anglais, de l'espagnol et de l'africain, y ont laissé suffisamment de vestiges pour lui créer une nouvelle personnalité bien distincte; ils ont concouru à faire du créole ce qu'il est aujourd'hui: langue autonome possédant, à côté d'un riche vocabulaire, tous ses instruments grammaticaux, ses règles rigoureusement énoncées, enfin son génie propre, dont le principe absolu de l'invariabilité, l'usage si gracieux, si expressif, du redoublement dans toutes les parties du discours, la recherche de la simplicité et de la concision, sont les traits principaux.

Le créole s'est approprié un vocabulaire caraïbe assez considérable, relatif non seulement à la faune et à la flore du pays, mais aussi à nombre d'autres objets d'un usage journalier, de mets créoles et d'articles d'alimentation. Des mots, comme: atoutou (1) agouti, caïman, coucouille, (2) lambi (3), igouane, mabouya (4) etc., sont caraïbes, de même: avocat (avouate) bayahonde (5) calebasse, campêche, corosol, gouyave, gname, (6) moussa, maby, tom-tom, (7) cassave, et, d'autre part, barbaco, canot, hamac, gouane, (8) ouragan etc.. Mais, ce qu'il faut surtout retenir, c'est que le caraïbe l'a imprégné d'un caractère agglutinant qu'est venu amplifier le phénomène excessivement fréquent dans le normand, des élisions et des lettres mortes, tournures transmises naturellement au créole. Dans le même ordre d'idée, la suppression très usitée des verbes de liaison et de la préposition entre nom et complément déterminatif, tient sans doute aussi de l'atavisme indien. Mais, c'est surtout dans le mécanisme de la conjugaison du verbe que cette influence s'est davantage affirmée. En effet, le créole effectue la conjugaison en plaçant la «désinence» agglutinée avec le pronom avant le terme verbal qui reste toujours invariable. Sur ce point, la langue s'est nettement affranchie des antécédents indo-européens, elle a pris une voie divergente et acquis ainsi certain allure d'exotisme, rappelant plutôt une langue dite orientale comme l'arabe.

L'anglais, d'autre part, n'a pas exercé une moindre action sur le créole dont la syntaxe, s'écartant visiblement de la tournure française, lui est presque identique. Il n'y a là rien qui doive étonner quand on considère que le normand, vrai père du créole, fut durant plus de quatre siècles la langue officielle de l'Angleterre et que celui parlé dans les îles caraïbes

(1) Mets à base de maïs.

(2) Vert luisant.

(3) Genre de molusque ou conchac.

(4) Petit lézard.

(5) Arbre à bois très dur.

(6) Espagnol name, tubercule comestible.

(7) Espèce de purée de bananes, caraïbe tutuma.

(8) Palmier, épis de maïs réunis en manière de grosse grappe suspendue à un palmier.

à l'époque des conquistadors, n'était pas bien éloigné du vieil anglais. Il faut aussi se rappeler que le patois normand contient «plus de cinq mille mots aujourd'hui bannis du français, et qui sont communs au dialecte normand et à l'anglais». (Glossaire comparatif Anglo-Normand par Henry Moisy). Le créole a adopté, soit par l'entremise du normand, soit par la voie directe, une partie appréciable du vocabulaire anglais.

L'apport de l'espagnol ne s'est pas circonscrit au copieux vocabulaire qu'il a légué au nouvel idiome, il a encore contribué à la création de beaucoup de ses organes essentiels, adjectifs, pronoms, verbes auxiliaires, demi-auxiliaires etc.. Par ailleurs, l'étude du créole ne fait qu'exposer les nombreux espagnolismes qu'il recèle dans toutes ses parties.

Eu égard à la formation ethnique d'Haïti, c'est l'influence des langues africaines qui aurait dû être prépondérante dans la morphologie du créole. Pourtant, il n'en est rien. C'est d'abord que l'élément noir introduit en droite ligne d'Afrique arriva tardivement par rapport à l'époque de la création du créole; et qu'ensuite, ces individus, recrutés sur de vastes régions d'Afrique, dispersés dans tous les sens à leur arrivée en Amérique et parlant une multitude de dialectes divers, étaient le plus souvent incapables de se comprendre entre eux. Les colons blancs mettaient en outre le plus grand soin à éloigner les uns des autres ceux de même groupe linguistique que le hasard avait pu réunir sur la terre d'exil.

Bien plus, transplantés dans un monde tout autre, dont ils furent forcés de subir l'ambiance, ils ne pouvaient d'aucune façon adapter leur vocabulaire à des objets nouveaux n'ayant pour la plupart aucune analogie avec ceux qui leur étaient familiers dans l'ancienne patrie. Le phénomène n'est pas particulier à Haïti. Nulle part en Amérique, ni dans le papiamento, ni dans le dialecte des paysans jamaïcains, ni dans les autres dialectes antiléens, ni dans le jargon des noirs des Etats du Sud de l'U. S. A., on n'a pu observer une influence quelconque des langues africaines, en dehors de quelques rares vocables et de certaines communes déficiences dans la prononciation, comme par exemple celle de la lettre R, qui donne à ces parlars ce ton «lâche» bien connu. Perdue fut pour l'africain sa langue, du jour où s'évanouirent à sa vue les rivages du vieux continent.

Toutefois, les termes du culte du vaudou et de tous les objets y relatifs nous sont venus d'Afrique. L'animisme africain était plus ou moins répandu chez toutes ces peuplades. Il est plausible, dans ces conditions, que les dénominations culturelles aient été, dans une certaine mesure, généralisées parmi elles et aient subsisté par la suite à Saint-Domingue. Bien qu'on ait rarement l'occasion d'employer ces mots qui tendent d'ailleurs à disparaître, il convient d'en faire mention, ne serait-ce qu'à titre documentaire. Ce sont de rares vocables désignant, pour la plupart, des génies tutélaires, des danses, tambours et autres instruments de musique.

Il ne faudrait pas en conclure que la part de l'Afrique fut absolument nulle. Les centaines de dialectes de la côte occidentale de ce continent, dont est originaire la presque totalité des noirs importés en Amérique, sont tous agglutinants. Ces antécédents n'ont pu que raffermir ce sens conglutinatif du créole, et, partant, son mode de conjugaison à rebours dont il vient d'être question. L'influence de l'africain fut plutôt occulte et d'ordre psychologique. Forcé d'apprendre la langue imposée par ses maîtres, il y mit cependant du sien, en y apportant son accent propre, cette douceur, ce rythme harmonieux, cette musicalité qui en sont la plus belle parure. De lui vient également ce «ton significatif», point de départ des onomatopées si finement observées du créole, et peut-être aussi, de son système de redoublement, usité par exemple dans le «mandingue» et dont nous n'avons pu trouver de trace dans aucune des autres langues composantes. Cependant, il y a bien quelques exemples dans le normand, imités indubitablement de l'italien. Comme le dialecte africain susmentionné, le créole forme le superlatif de ses adjectifs par la répétition du mot, ainsi: «ioun *bel*, *bel* femme: une femme extrêmement jolie»; «ioun *pitit*, *pitit tit* bête: un animalcule infiniment petit»; et de ses adverbes: «*li té bien bien* malade: il était très gravement malade; et de ses verbes: «*Li marcher*, *l'marcher*, *l'marcher*, jusque li rîver su tête ioun gros morne: il a tant fait de marcher qu'il est arrivé sur le sommet d'une haute montagne»; «*Ainmin*, *Ainmin* ous non, femme!: «Ne cesse pas d'aimer, mami, moque-toi du qu'en dira-t-on!»; et de ses pronoms: «*li-minme*, *minme*: c'est bien lui-même». Enfin, ce redoublement, qui lui donne une allure très gracieuse, des nuances d'une délicatesse extrême, se reproduit du reste à toutes les parties du discours.

Une autre des originalités du créole, pareillement d'origine africaine, c'est cette mine inépuisable de proverbes qu'il possède. On peut dire ici tout ce qu'on veut en proverbes, ce qui augmente ce «ton significatif» que nous avons signalé. Il existe un recueil contenant dans les quinze cents; et dire que la collection est loin d'être complète. On peut estimer leur nombre à un minimum de deux mille; en voici quelques spécimens:

Fer couper fer: «Il faut du fer pour couper le fer»; c'est-à-dire: Aux grands maux, les grands remèdes.

Tit cochon, tit sang: «À chacun selon ses moyens».

Attention, pas capon: «Prudence n'est pas lâcheté».

Pititt qui pas crier, pas besoin têter: «Cherche et tu trouveras: demande, il te sera donné, etc.»

Zandolite (1) *baille femme li sel selon mesure main li*: «L'anolis (1) donne à sa femme le sel selon la mesure (la capacité) de sa main»; c'est-à-dire: à chacun selon ses moyens.

(1) Anolis, genre de petits lézards inoffensifs comprenant plusieurs espèces.

Sel pas besoin vanter tête li: «le sel n'a pas besoin de se vanter»; c'est-à-dire: le vrai mérite n'a cure de vaines louanges, etc.

On rencontre nombre de ces proverbes dans les patois antiléens, jamaïcain, guadeloupéen, guyanais. Il y en a qui font mention d'éléphants, de tigres et de certains singes, animaux qui n'existent pas dans les îles. C'est la preuve de leur filiation africaine, en partie pour le moins.

Maintenant que nous savons le rôle et l'importance de chacune des langues mères dans la formation de l'idiome, il serait sans doute intéressant de connaître par suite de quelles circonstances furent jetés dans le même creuset ces matériaux divers, pour former cet alliage, non encore poli, certes, mais du grain le plus fin qu'est le créole. Son histoire est intimement liée et, de fait, se confond avec celle des Flibustiers et Boucaniers.

Entre les années 1555 et 1567, (1) sous les auspices du fameux amiral Gaspard de Coligny, des protestants français firent plusieurs tentatives pour s'établir sur les côtes du Brésil, ensuite de la Floride, mais sans succès, trois expéditions successives ayant piteusement échoué.

Séduits par les rumeurs de trésors fabuleux que tiraient les espagnols de leurs nouvelles possessions d'Amérique, des corsaires anglais, flamands et autres, partis des rives septentrionales de l'Europe, mais particulièrement les rudes marins des côtes françaises de la Manche et de Bretagne attaquèrent sans merci les convois d'Amérique, en croisant sur la route des galions espagnols chargés d'or, d'aromates et d'autres matières précieuses. Ils poussèrent peu à peu leurs opérations jusque dans les Antilles. On n'a pu préciser la date de leurs premières irruptions; mais de toute évidence, ce fut peu après la découverte, car «Hakluyt (2) toutefois mentionne un certain Thomas Hyson, qui alla en 1526 aux Indes Occidentales... En 1529 le Gouverneur et le Conseil National de Saint-Dominique élaborèrent un plan pour la protection et la sécurité de leurs navires contre les dangers croissants du fait des pirates dans les Indes Occidentales» etc. (3) Ce n'est que vers le premier quart du 17^e siècle, exactement en 1625, qu'ils y prirent définitivement pied en groupement compact et organisé: «*Mr. d'Esnambuc, un gentilhomme normand, entreprit le premier de conduire une colonie dans l'île de Saint-Christophe où il se rendit en 1625*». (4)

La même année, de connivence avec les normands, un groupement anglais vint se fixer dans la même île (5). En 1629 ils en furent tous

(1) R. P. Lepers. La Tragique Histoire des Flibustiers. Paris p. 2 et 4.

(2) Richard Hakluyt, géographe anglais, né à Eyton en 1533, mort en 1616, auteur de: «Divers voyages touching the Discovery of America» et un: Discours relatif aux Découvertes Occidentales (1584).

(3) In: James Burney, History of the Buccaneers of America. London, p. 30.

(4) Général de la Villegreux. Les Flibustiers Aux Antilles, Paris p. 24.

(5) R. P. Lepers.

chassés par les espagnols, mais la réoccupèrent, néanmoins, peu de temps après, en 1630. C'est à partir de cette époque que ces infortunés, errant, se répandirent en grand nombre sur les côtes d'Hispaniola. «*Il est à remarquer*, dit le Rd. Père Lepers, *qu'ils étaient presque tous Normands, dignes successeurs de gens qui firent jadis trembler toute l'Europe, comme ceux-ci furent la terreur de l'Amérique, où, après avoir porté l'effroi et la désolation sur l'une et l'autre mer, ils sont à la fin demeurés en possession de la meilleure partie de l'une des plus grandes, des plus belles et des plus riches Iles du monde, à laquelle on aurait pu donner le nom de Nouvelle-Normandie, si l'usage qui est le plus injuste des tyrans ne l'eût emporté sur la raison, en lui faisant prendre celui de Saint-Domingue, du nom de la ville capitale, et c'est ainsi que nous l'appellerons désormais, quoique les espagnols aient continué à l'appeler Espanola, ou Hispaniola.*»

Un autre événement d'importance capitale pour la fondation de la future colonie française de Saint-Domingue eut lieu en cette *année 1630; ce fut la prise sur les espagnols de l'île de La Tortue par les aventuriers français et anglais opérant conjointement*. Après avoir, dans la suite, plusieurs fois changé de main, elle finit par rester acquise aux français. Ce fut désormais le point d'appui, le quartier général des habitants de la côte, boucaniers ou flibustiers. *L'arrivée des fuyards de Saint-Christophe ne fit en réalité que grossir leur nombre; car, James Burney, dans son «History of the Buccaneers of America», dit à ce sujet: «L'époque où ils fondèrent leurs premiers établissements ou campements, pour chasser le bétail pour les peaux et en saurer la viande, dont ils faisaient un commerce, n'est pas certaine; mais, on peut conclure que les premiers à s'adonner à ces occupations furent des marins en mutinerie»... «L'appellation de boucanier ne fut inventée ou pour le moins appliquée à ces aventuriers que longtemps après leur première descente en Haïti. (1). A l'époque de l'expédition d'Oxnam à travers l'Isthme d'Amérique vers la Mer du Sud, en 1575, elle ne parut pas être connue». L'auteur affirme ainsi implicitement qu'ils existaient à cette époque, mais sans le nom. Cet historien ajoute que ce furent encore des marins déserteurs, qui ne surent résister à l'attraction d'une vie de liberté et d'aventures. Ces faits prouvent à quelle date reculée remonte l'histoire des origines du créole.*

Certains auteurs ont fait une différence entre boucaniers et flibustiers, mais pour Burney, et c'est apparemment la version juste, c'étaient en général les mêmes hommes; ils étaient simplement tantôt marins, tantôt

(1) Je ne partage pas l'avis de l'auteur: car la langue haïtienne qui a fourni le vocable (boucacoui) n'a pas pu survivre bien longtemps aux malheureux aborigènes qui la parlaient. Ces pauvres victimes de la cupidité espagnole disparurent pratiquement en moins d'une vingtaine d'années après la découverte.

chasseurs; leurs occupations étaient, comme il dit: «*One of amphibious character*». En d'autres termes, ils étaient tour à tour chasseurs ou boucaniers, pirates ou flibustiers, selon les circonstances.

Ainsi donc, ces hommes, obligés de s'adapter à de nouvelles conditions d'existence très précaires, imitèrent en partie les mœurs primitives des indiens caraïbes dont ils apprirent notamment la manière de conserver par la fumée la chair des bœufs sauvages qui abondaient dans l'île. Ils se firent chasseurs. Comme les Indiens, ils appelèrent leurs établissements des boucans, dérivé de *boucacoui*, mot caraïbe. Ils s'appelèrent eux-mêmes des boucaniers, leur long fusil, *boucanière*, leur cabane ouverte de tous les côtés *joupa* ou *ajoupa*, caraïbe *aïoupa*. Isolés sur les vastes étendues des côtes d'Hispaniola, ils finirent par perdre en partie l'usage de leurs langues maternelles, de ces anciens dialectes qui variaient d'ailleurs suivant les provinces de la patrie d'origine. Dans son livre, «*Les Flibustiers aux Antilles*» (Paris 1930 p. 24), le Général de la Villestreux affirmé: «*Des débris de leurs anciennes langues ils composèrent un jargon bizarre. A leurs noms de famille se substituèrent des noms de guerre qu'ils transmirent à leurs descendants*». Ce jargon bizarre, c'était du créole en herbe.

Ces immigrants s'accrurent peu à peu d'autres aventuriers venus de France, toujours normands et picards de Dieppe, Rouen, Cherbourg, Saint-Malo etc., mais aussi en second lieu, des angevins et poitevins de la région des bouches de la Loire, de Nantes, Croisic, Sables d'Olonne, La Rochelle, Aunis, Rochefort, ainsi que des bretons. Plus tard furent introduits *les engagés*, vrais esclaves, ainsi dénommés, parce qu'ils s'engageaient par contrat avant leur départ de France, à travailler un certain nombre d'années pour leurs nouveaux maîtres d'outre-mer. Mais, c'est toujours l'élément normand qui, de l'avis de tous les historiens, domina.

Aussi, après la paix de Ryswick (1697), qui reconnut à la France la partie occidentale de l'île, la forte émigration française qui s'ensuivit au cours du 18^e siècle, provenant de toutes les contrées de la France et comprenant les couches plus cultivées de la nation, ne put-elle désormais rien changer, ou si peu que rien, à la première empreinte reçue, et, s'entend, à la langue qu'elle est venue trouver formée sous l'emprise du normand. Le créole aurait pu se franciser quelque peu sous cette nouvelle poussée française, si toutefois elle avait apporté avec elle l'enseignement public, mais il ne pouvait guère y avoir à Saint-Domingue d'écoles publiques(1). Nous en avons la preuve dans les nombreux récits de voyage, parvenus jusqu'à nous, de personnes d'une certaine culture qui avaient visité la colonie entre le milieu et le dernier quart du

(1) Pierre de Vaissière. Saint-Domingue. Paris 1909.

18ème siècle(1). Elles se scandalisaient d'entendre parler le créole dans les meilleures familles de colons et même par des jeunes filles portant les plus grands noms de France! Elles se servaient à l'accoutumée, dirent ces voyageurs, dans leur ignorance des antécédents du créole, de ce grossier jargon inventé à l'usage des nègres! A vrai dire, le français n'a jamais été réellement la langue de Saint-Domingue: Comme de nos jours en Haïti, il fut la langue des très cultivés, la langue des salons, la langue des grands jours. Quoi donc de plus naturel que des gens issus du pays normand ou angevin aient continué, par tradition, à parler le vieux patois provincial si légèrement modifié dans le créole, surtout à cette époque-là où ce dernier était plus proche qu'aujourd'hui du dialecte originel! C'est ainsi que le créole, malgré plus de deux siècles près de domination française, est jusqu'à cette heure de conformation foncièrement normande.

Le contact avec le caraïbe fut le premier élément qui altéra la langue originelle. Il a bien fallu se faire comprendre de part et d'autre. Je me répète en disant qu'il est difficile de préciser l'époque exacte où les premiers européens, (autres que les espagnols), surtout français, entrèrent en relation avec les aborigènes. Qu'il nous suffise de savoir que, dès le règne de François I, des aventuriers français arrivèrent en Amérique. (2) Lucien de Rosny cite dans son livre «Les Antilles» quelques courtes phrases mi-françaises, mi-espagnoles des caraïbes(3) reproduites de C. de Rochefort:

«C'est pour communiquer avec les européens qu'ils avaient composé eux-mêmes une sorte de langue dans laquelle il se trouvait de l'espagnol, de l'anglais et du flamand. Ils disaient souvent à un français par exemple «Ah! si toi bon pour caraïbe, moi bon pour francé», ou encore «francé mouche(4) bon pour caraïbe»; Maboya(5) mouche fâché contre caraïbe; il était âgé: «moi mouche lunes»(6). Faisant allusion à l'absence de vêtements chez les caraïbes: Non ça bon pour francé, ça bon pour caraïbe. Encore: Compère, toi trompé caraïbe. Tous indistinctement se traitaient de «ibaouanale» répondant à celui de compère(7) qu'ils donnaient aux français, en leur parlant. Etendant le bras comme pour mesurer, ils disaient: «francé bonne comme esté.»(8) Quel dommage que l'auteur n'ait pas aussi cité de ces phrases avec mélange d'anglais!

(1) Voyages d'un Suisse dans différentes Colonies d'Amérique. Neuchâtel 1785. Lettre XXIII p. 241.

(2) Considérations générales sur l'histoire du Brésil cité par Léon Vignols, Flibuste et Boucane Paris 1928. in: Général de la Villestreux. Les Flibustiers aux Antilles p. 1.

(3) Lucien de Rosny. Les Antilles. Paris 1886. p. 251

(4) Mouche: altération de l'espagnol mucho.

(5) Le mauvais génie des caraïbes.

(6) Ils observaient le calendrier lunaire.

(7) Origine du «compère» créole. En cr. rien ne se dit sans ce mot.

(8) «Ester» espagnol, pron. démonstr. pour: ceci.

Ce sont apparemment les plus anciens textes créoles qui nous soient parvenus, les premiers balbutiements de notre idiome. Dès le début, le caraïbe y a donc apporté sa contribution qui aura été, peut-être, l'unique survivance de cette langue morte avec la race qui l'avait, au dire des historiens de cette ère, portée à un haut degré de perfection, «grâce à la richesse, la fluidité de ses radicaux, la simplicité de l'artifice de ses racines, et le facile mécanisme de ses dérivations... La douceur et la cadence de ses constructions la rendaient aussi idoine à la poésie qu'elle le fut par la variété des conjugaisons de ses verbes et par la facilité avec laquelle se déclinaient ses noms.»(1)

Il résulte de ce qui précède que l'indien caraïbe parlait le créole. S'il fallait d'autres témoignages, on pourrait encore citer ce passage du Rd. Père Labat (Nouveau Voyage aux Isles d'Amérique. 1694-1705. Paris 1931 p. 131-132) relatif aux mœurs de ces aborigènes: «Ils savent presque tous, particulièrement ceux de la Dominique, assez de mauvais français pour se faire entendre et pour comprendre ce qu'on leur dit. Il y en avait un dans cette troupe qui parlait français fort correctement. Cela m'étonna et me donna lieu d'entrer en conversation avec lui. C'était un homme de plus de cinquante ans; je sus qu'il avait été élevé par Mr. Château Dubois, il avait été baptisé et très bien instruit, il savait lire et écrire. Mais il avait quitté la religion chrétienne, dès qu'on l'avait ramené à la Dominique qui était son pays, où on espérait qu'il aiderait aux Missionnaires que nous y avions alors, à convertir ses compatriotes» etc.... Il n'y a pas de doute que «le mauvais français» que mentionne le Père Labat était cette «sorte de langue composée par eux-mêmes» que signale C. de Rochefort ci-dessus et qui ne fut autre chose que du créole dans un stade plus ou moins avancé de développement.

Ce mélange de langues, imaginé dès la première heure par l'indigène pour pouvoir trafiquer avec les européens de tous les groupes et plus particulièrement les français, (les plus nombreux après les espagnols) fut, vraisemblablement aussi, par ricochet, le trait d'union qui joignit ensemble les aventuriers de toutes nationalités contre l'ennemi commun, l'espagnol, lequel avait la prétention de monopoliser l'exploitation exclusive de tout le nouveau monde. Dans leurs communes entreprises contre le féroce conquistador, ils procédèrent avec une violence inouïe, une haine implacable; contre lui, toutes les armes, tous les moyens d'action, pillage, incendie, rapt, massacre, furent de bonne guerre. Quoi qu'il en soit, il est évident que cette espèce de langue internationale improvisée ne pouvait contenir que les mots les plus usuels de chacun de ces idiomes, mots qui sont sans doute restés dans le créole. Mais, la relation si intime de l'anglais et de l'espagnol, respectivement, avec celui-ci tient à des causes autrement profondes.

(1) José Gabriel de Garcia, Historia de Santo-Domingo.

A propos de l'apport anglais, nous avons déjà relaté qu'à partir de l'année 1625, normands et anglais vécurent côte à côte dans la petite île de Saint Christophe (176 kms carrés), dont ils se partageaient la possession. Cette commune occupation, scellée par un traité de perpétuelle amitié, ne fut rompue pour la première et la dernière fois qu'en 1688, par l'attaque des normands-français contre la partie anglaise de l'île, dont ils furent finalement expulsés pour toujours l'année suivante. (1) *Mais la longue cohabitation fraternelle de ces deux éléments, la mutuelle interpénétration qui s'ensuivit durant ces soixante-quatre ans, fit pratiquement de flibustiers anglais et de boucaniers français, qui s'appelaient indifféremment «les frères de la côte» une seule et même communauté.* En quelque lieu qu'ils fussent établis, ils n'admettaient entre eux de distinction que lorsque leurs nations respectives se faisaient la guerre. Et encore, leur indépendance était si complète qu'ils n'en tenaient compte que selon leurs intérêts particuliers ou leur bon plaisir. Les flibustiers français montaient fréquemment les corsaires anglais, et vice-versa, dans leurs incessantes incursions dans les «terres espagnoles». Les deux parties eurent donc réciproquement l'occasion d'apprendre pour le moins des bribes de l'une ou de l'autre de ces langues.

Ces données historiques suffiraient à elles seules à expliquer la forte empreinte de l'anglais sur le créole. Mais il y eut d'autres voies d'infiltration. Les fréquentes expéditions des normands-français contre les colonies anglaises vinrent à certain moment renforcer cet élément, en introduisant à Saint-Domingue les noirs des pays voisins. Ceci est d'intérêt fondamental.

Avec l'aide des flibustiers français, les anglais firent en 1655 la conquête de la Jamaïque sur les espagnols. Ils la peuplèrent d'esclaves, ainsi que leurs autres possessions dans les Antilles. Madiou(2) rapporte: «Cependant en 1562, John Hawkins vient mouiller, avec une flottille sous pavillon anglais, le long des côtes de la Guinée, y exerça des activités, enleva beaucoup de noirs et les transporta en Amérique. Il en vendit 300 à Hispaniola. Dès lors, la traite prit un développement qui n'eut plus de bornes». Ceci établit que les anglais s'y livrèrent peu après les espagnols, mais un siècle et demi avant les français. «Il y eut à la Jamaïque en 1690 quarante mille esclaves. De cette année jusqu'en 1820, il en fut importé huit cent mille.» (Encycl. Britann.)

Nos flibustiers, ainsi que l'affirme le Rd. P. Lepers, (3) se pourvoyaient abondamment à la Jamaïque, dont les noirs parlaient naturellement l'anglais, mais probablement aussi un anglais plus ou moins teinté d'espagnol, puisque, pas bien longtemps auparavant, l'île avait

(1) James Burney, p. 272.

(2) Histoire d'Haïti.

(3) R. P. Lepers p. 204.

appartenu à l'Espagne. De nombreux noirs espagnols, lors de la conquête anglaise, se réfugièrent dans des lieux inaccessibles des mornes et furent appelés «maroons» (marrons), nom par lequel, jusque de nos jours, on désigne leurs descendants.

Le Rd. Père Lepers, dans sa «Tragique Histoire des Flibustiers et des Boucaniers» rapporte (p. 204-208): *Les descentes que les flibustiers faisaient à la Jamaïque pour y enlever des nègres étaient surtout si fréquentes qu'on n'appelait plus cette île à Saint-Domingue que la «Petite Guinée»...* (1) «Pillant ou détruisant tout ce qu'ils rencontraient, attentifs autant à enlever le plus de nègres qu'ils pourraient comme étant le plus riche butin qu'ils pourraient faire... embarquèrent dans leurs vaisseaux ce qu'ils y trouvèrent de plus précieux et enlevèrent plus de deux mille esclaves, lesquels, par l'affection qu'ils ont naturellement pour les Français, dont ils savent qu'ils sont traités avec douceur, venaient eux-mêmes se jeter entre leurs mains»... Relatant une autre expédition de la même époque, il continue: «Après quoi ils (les français) revinrent au Petit-Goâve avec un butin de deux à trois mille esclaves».

Petit-Goâve et l'Île à Vache, à part La Tortue et Port-de-Paix, furent des repaires des Flibustiers, et, à cause de leur proximité de la Jamaïque, les principales bases d'opération contre cette île.

Voilà qui expliquerait le fait que le créole du Sud et de l'Ouest est plus mêlé d'anglais que celui du Nord. Ainsi donc, les tragiques faits de guerre des boucaniers et flibustiers, les vrais conquérants et fondateurs de Saint-Domingue, furent un important facteur de la formation du créole.

Les expéditions militaires ultérieures des anglais contre notre pays, du temps de la révolution française et de nos guerres de l'Indépendance, ont indubitablement laissé quelques vestiges dans le créole, mais certes pas au-delà du vocabulaire, ainsi que nous le constatons de nos jours à la suite de l'occupation américaine. En effet, ces armées, guerroyant sans cesse, n'ont pas pu établir de contact suivi avec la population au point que leur influence eût pénétré la contexture, la syntaxe, la moelle même du créole comme cela se manifeste en réalité. En ce temps-là, (fin du 18e, commencement du 19e siècle) la langue était d'ailleurs complètement formée.

Quant à l'espagnol, il n'avait certes pas eu besoin de l'intervention du caraïbe pour imposer son association au créole. La presque totalité d'Hispaniola, excepté une mince bande côtière occupée par les boucaniers dont les ajoupas étaient clairsemés sur la vaste extension du littoral, fut espagnole. Bien que la partie occidentale fût moins peuplée que l'orientale, les espagnols y avaient, à certaine époque, également des

(1) Un quartier du Cap-Haïtien s'appelle encore Petite-Guinée

établissements qui voisiaient avec ceux des français. Il y eut donc contact permanent entre les deux groupes; et les luttes acharnées qu'ils se livraient, les fréquentes incursions, enlèvements d'esclaves, vraies razzias qui s'effectuèrent de part et d'autre, rendaient encore plus forte la mutuelle attirance linguistique. La population de Saint-Domingue s'augmentait ainsi d'éléments espagnols sédentaires, noirs, caraïbes, et autres qui sont demeurés sur le territoire, nonobstant que la ligne frontrière reculait graduellement. Les nombreux noms de lieux de ces régions, tels que: Cerca Carvajal, Tomassique, (1) Vandévère (2), Belladère (3), etc., rappellent encore aujourd'hui cette occupation. Il en est de même du langage de la population, lequel renferme des mots espagnols en proportion plus forte que dans le reste du pays.

Mais, outre ces acquisitions, la plupart des noirs obtenus des espagnols hors de l'île, le furent également par les moyens violents, les expéditions lointaines des flibustiers vers les autres Antilles et la côte ferme de l'Amérique. «Les côtes que les flibustiers français fréquentaient le plus étaient de Caraque (4) de Carthagène, de Portobello (5), de l'embouchure de la rivière de Chargres (6) ainsi que les côtes de la Nouvelle Espagne et l'île de Cuba». (Histoire des Flibustiers, Rd. P. Lepers, p. 69)

Plus loin, le même auteur ajoute (p. 123:) «L'on ne parlait que des prises que les flibustiers faisaient tous les jours, de vaisseaux espagnols et de leurs descentes sur les côtes de cette nation, où ils pillaient non seulement des villes, mais encore des provinces entières et en emportaient un butin incroyable en or, argent et esclaves».

Encore plus loin (p. 135:) «il n'y avait en ce temps-là qu'assez peu de noirs dans la colonie, et ceux qui y étaient, avaient la plupart été enlevés aux espagnols dans les descentes que les flibustiers faisaient souvent sur leurs terres».

Parlant de la célèbre expédition de Vera-Cruz et du sac de cette ville, le R. Père Lepers raconte (p. 137):

«Ce fut donc une nécessité aux flibustiers de partir (7) et ils le firent emmenant avec eux, à défaut de la rançon qui leur manquait, tous les esclaves de la ville avec toutes les femmes et filles noires ou mulâtres quoique de condition libre, lequel nombre de prisonniers était environ de 1500 personnes... enfin ils arrivèrent au Cul-de-Sac à la côte Ouest». (8)

«La plupart de ces mulâtres et même des négresses eurent le bonheur de se marier assez bien dans la colonie, alors qu'il y avait encore peu de

femmes blanches et pas beaucoup de noires. Elles y ont presque toutes laissé postérité et c'est d'elles que descendent en meilleure partie ce que nous y voyons aujourd'hui de mulâtres ou gens de sang mêlé...» (Le mot «aujourd'hui» du R. Père Lepers se rapporte à l'époque où il écrivait son histoire, vers 1715, mais, les faits relatés se passèrent vers 1670). L'élément «espagnol», par ces incessantes prises, fut donc largement représenté au sein de la colonie et devait laisser des traces indélébiles dans la formation de la langue.

Par ailleurs, la possession légitime par l'Espagne de toute l'île, qui dura deux siècles jusqu'au traité de Ryswick (1), ainsi que les guerres ultérieures entre la France et l'Espagne, et plus tard, la longue occupation de la «Partie de l'Est» par Haïti (2), n'ont pas manqué de laisser des traces profondes dans le créole.

Concernant l'historique de l'apport africain, nous avons déjà vu que l'immigration noire des débuts provenait des pays voisins, espagnols et anglais; il consistait donc en individus qui connaissaient déjà ces langues, ayant préalablement séjourné dans ces colonies. Nous avons dit aussi que *l'élément noir, introduit en droite ligne d'Afrique, arriva tardivement par rapport à l'époque de la création du créole; nous ajouterons, pour préciser l'époque de l'arrivée des noirs directement d'Afrique, la citation suivante:*

«Dès le commencement du 16ème siècle, il y eut des esclaves dans les établissements espagnols aux Antilles (Georges Scelle, Histoire de la traite négrière, Tome pr. 122, 125-26, 131. In Pierre de Vaissière, Saint-Domingue) et dès le début de notre colonisation aux îles, nos colons y possédèrent des noirs. Mais c'étaient des esclaves empruntés aux colonies voisines, et une correspondance régulière entre nos Antilles et la côte d'Afrique ne s'était point encore établie. Pigeonneau trouve dans les lettres patentes du 24 Juin 1633, accordant aux sieurs Rosée, Robin et leurs associés, marchands de Rouen et de Dieppe, la permission de trafiquer seuls pendant dix ans à Sénégal, Cap-Vert et Gambie, l'origine de la traite française... Ce n'est qu'en 1664 avec la fondation de la Compagnie des Indes Occidentales, qu'on commence à voir naître une importation directe des nègres d'Afrique». Selon le même auteur, les forts contingents de noirs d'Afrique ne commencèrent à arriver que vers le premier quart du 18ème siècle. (p. 164).

En résumé, les premiers arrivants d'Europe, après les espagnols, s'isolant sur les côtes de l'île, n'eurent de rapports qu'avec les aborigènes qui, pour se faire comprendre, composèrent, par la combinaison de mots caraïbes, normands-français, anglais, espagnols et même flamands, une sorte de langue cosmopolite. Dans cette mixture, *le normand*, par suite

(1) Tomasio.

(2) Juan de Vera.

(3) Veladero.

(4) Nom de Caracas francisé à l'époque.

(5) A une vingtaine de milles de la ville actuelle de Colon.

(6) A 3 ou 4 milles de Colon.

(7) De Vera-Cruz après le pillage.

(8) Evidemment le Port-au-Prince actuel.

(1) En 1697.

(2) L'actuelle République Dominicaine. 1822-1844.

de la très grande supériorité numérique de ses immigrants, *avait naturellement la part prépondérante et ne tarda pas à dominer tout l'idiome.*

En même temps, le facteur anglais n'eut pas de peine à s'introduire dans le créole, grâce à l'arrivée de Saint-Christophe des flibustiers normands qui y avaient sans doute appris cette langue. *Leur parler, en raison de la promiscuité dans laquelle vivaient, sur cette petite île, les deux éléments «frères de la côte», a dû être de fait un normand fort mitigé d'anglais.* L'apport anglais fut *augmenté dans la suite des contingents de noirs enlevés des colonies voisines par les flibustiers.*

L'espagnol, de son côté, *eut de multiples voies d'accès dans le créole:* voisinage immédiat sur la grande terre, où manquait toute ligne frontière, contact journalier du fait de constantes hostilités réciproques, enlèvements de femmes et autres attentats, évasions d'esclaves qui recouvriraient ainsi automatiquement leur liberté, sans compter l'introduction, par les raptés des flibustiers, d'immigrants de toutes catégories, noirs et autres.

En ce qui concerne *l'africain, tard venu*, il ne put qu'ajouter à cette curieuse bouillabaisse *l'assaisonnement de son goût, en lui insufflant certains traits de son génie propre, traits qui rehaussent de manière si originale la forte personnalité du créole.*

Les dialectes créoles parlés dans les autres Antilles ont été formés plus ou moins par les mêmes éléments, la différence entre eux consistant principalement dans le dosage de ces divers apports. Le papiament, dont les composants principaux sont l'espagnol et le hollandais, contient également des mots anglais, français et caraïbes, ces deux derniers dans une proportion insignifiante, il est vrai. Le dialecte des Antilles Françaises, sous la poussée de l'instruction populaire en français, s'est notablement éloigné du créole haïtien: *il s'est sensiblement francisé.* Il n'a, d'ailleurs, jamais été aussi fortement mêlé d'anglais et d'espagnol que le nôtre. On y rencontre encore des vestiges du normand, tant dans le vocabulaire que dans les instruments grammaticaux, dont de typiques, comme *çu, chu, sré (pour s'rais), à celle fin, annous, tant seulement, si tellement, etc.*

La langue haïtienne, depuis l'Indépendance, n'a pu non plus se dérober tout à fait à l'influence du français, consécutivement à la diffusion de l'enseignement public; mais, dans une mesure moindre que dans les colonies françaises où l'éducation nationale est plus répandue. En Haïti, dans les villes, dans les milieux plus cultivés, *on parle, pour ainsi dire, un autre créole que dans les campagnes.* La population rurale, à peine touchée par les écoles, a conservé l'ancienne langue inchangée, dans toute sa pureté. C'est là surtout que s'est préservé le créole issu du normand.

Cependant, comme c'est le cas pour toutes les langues parlées, qui, livrées à elles-mêmes, obéissent à cette loi de simplification caractéristique des langues jadis écrites qui se trouvent réduites à la pure tradition

orale entre ignorants», (1) le créole a tendance à s'abrèger constamment; il y a lieu de craindre qu'il ne finisse, les agglutinations s'accroissant de plus en plus, par devenir presque entièrement monosyllabique. Pourtant, ce n'est pas l'emploi qui manquerait pour le créole écrit, le clergé catholique est si bien imbu de la nécessité de se faire entendre par la masse paysanne ne parlant que créole, qu'il a publié un catéchisme créole et que le prêtre, en chaire, s'adresse à l'occasion en créole à ses ouailles de la campagne. Certaine dénomination cultuelle protestante a traduit une partie du nouveau testament, et les pasteurs prêchent couramment en créole. S. E. Sténio Vincent, Président de la République, lui-même, a cru devoir, au cours de ses tournées, s'adresser souvent à la paysannerie en un savoureux créole.

Sans doute, ces exemples seront imités par toutes les organisations désireuses de divulguer dans la plèbe rurale des messages de caractère utilitaire, instructif, éducatif, humanitaire, etc.; par exemple, la gendarmerie en relation avec le code rural et autres réglementations, les services de propagande agricole, d'hygiène publique, etc.

L'usage du créole écrit a été évidemment handicapé par l'absence d'une orthographe uniforme, ce qui rend difficile la lecture de la langue. Il manque aussi une grammaire du créole. Des études étymologiques récentes permettent d'espérer que ces lacunes seront bientôt comblées. Il existe néanmoins quelques rares ouvrages écrits dans le créole, dont:

Ducœurjolly, Manuel des Habitants de Saint-Domingue (18^{ème} siècle) contenant un petit lexique et manuel de conversation. (2)

Auteur inconnu: La chanson de Lisette, (poésie de l'époque coloniale) reproduite dans plusieurs ouvrages de ce temps-là, et plus récemment par Pierre de Vaissière.

Auteur inconnu: Le Poème d'Evahim et Aza, reproduit par Descourtilz.

Georges Sylvain: Cric? Crac!, Les Fables de La Fontaine traduites en vers créoles.

Frédéric Doret: Les Fables de La Fontaine, en prose; série de contes publiés dans «La Petite Revue» à Paris.

Mgr. Kersuzan: Catéchisme en créole.

Oswald Durand: Choucouné, fameuse poésie créole écrite pour une méringue (rumba).

Du créole des Antilles Françaises, on peut citer:

Baudot: Oeuvres créoles, Poésies, Fables, Théâtre, Contes.

Il y a encore beaucoup d'autres œuvres haïtiennes connues qui mériteraient d'être éditées:

De Pradines (dit Candiot): Chansons créoles.

Th. Salnave: Chansons créoles.

Pollux Paul: Diverses comédies, dont «Les Hommes Nouveaux» etc.

Jehan Ryko (Alphonse Henriquez) Chansons créoles.

James Burney, (p. 293-294) en manière d'épilogue à sa remarquable «Histoire des Boucaniers d'Amérique» dit: «Il est fort heureux pour les Espagnols et, peut-être, pour les autres nations maritimes de l'Europe,

(1) Les Ponts Romains. Du latin à l'anglais P. Crouzet. Toulouse 1929. p. 18.

(2) Vol. 2. Paris 1802. p. 283 à 291.

que les Boucaniers n'aient point tant visé à la conquête et à la colonisation qu'au pillage qui fut leur unique objectif, et qu'ils ne fissent rien pour se rendre indépendants, alors que c'était en leur pouvoir de le faire. Parmi leurs chefs, il y en eut de fort capables, mais deux d'entre eux seulement, Mansvelt et Morgan, paraissent avoir envisagé quelque projet d'établissement, indépendant des Gouvernements étrangers; mais le moment propice avait passé. Avant que La Tortue fut prise pour la Couronne de France, un tel projet eût pu être réalisé avec de grands avantages. Les boucaniers anglais et français étaient unis à cette époque, l'Angleterre était aux prises avec une guerre civile; et la jalousie que portaient les Espagnols aux empiètements des Français dans les Antilles, éliminèrent toute probabilité d'action commune en vue de supprimer les Boucaniers. S'ils avaient profité de ce moment pour créer à leur profit un mode quelconque de gouvernement régulier, *il n'est pas improbable qu'ils eussent pu devenir un puissant état indépendant.*»

Dans une pareille entreprise, l'aide des indigènes dont ils ont toujours respecté la liberté et qui furent la plupart du temps leurs alliés contre les espagnols, leur eût été certainement acquise.

Ainsi, le créole, ou, si ce n'est exactement le créole haïtien, un idiome composé des mêmes éléments et qui lui ressemblerait fort, a perdu l'occasion de devenir la langue d'une bonne partie de l'hémisphère, peut-être. De toute façon, Haïti est le seul pays indépendant de l'Amérique à posséder une langue nouvelle, créée spontanément sur le continent américain. C'est aussi l'originalité exclusive du Pays.

Quel est l'avenir du créole? Ses origines, se perdant dans les brumes des premiers temps de la découverte du continent, nous ramènent à bien près de quatre siècles et demi en arrière, durant lesquels il s'est développé, recueillant sur son chemin, les apports de toutes les sources. De nos jours, il s'enrichit encore de nouveaux vocables espagnols introduits par les émigrés retour des pays voisins, de mots anglais créolisés durant la récente occupation américaine. De même que le créole, aurait pu, par le courage des Boucaniers, dans le passé, devenir la langue d'un grand état, il sera dans l'avenir ce que l'auront fait l'endurance, la vitalité, la vaillance du peuple haïtien auquel paraissent réservées les plus brillantes destinées.

CHAPITRE II

PHONÉTIQUE DU CREOLE

Les premiers essais que nous avons tentés pour fixer les bases de la phonétique du créole sont demeurés infructueux; car, nous nous sommes heurtés, en prenant comme base étymologique la langue française, même la vieille langue de l'époque, à des complexités irréductibles. Il a donc fallu chercher ailleurs.

De patientes études sur les origines du créole vinrent nous révéler le fait capital, au point de vue de la formation de la langue, que les premiers émigrés français dans les Antilles, ceux qui devaient constituer plus tard le noyau de la future colonie de Saint-Domingue, furent en majeure partie des normands et des picards. (Voir Origines du Créole).

C'est ainsi que nous fûmes amenés à intensifier nos recherches dans le dialecte normand des 16^{ème} et 17^{ème} siècles, à l'aide d'ouvrages sur ce patois et dont il nous est agréable de citer en particulier le «Dictionnaire de Patois Normand» de Henri Moisy. Sur ce nouveau plan, tout ce qui a trait à la prononciation et à la morphologie du créole se simplifie à souhait, s'explique aisément.

Sans doute, il est étonnant que cette dérivation, presque exclusivement normande du créole, ait toujours passé inaperçue. Pourtant, la distinction s'imposait, car, somme toute, il a existé une différence sensible entre les anciens dialectes français et normand. La chose serait encore concevable, s'il ne s'agissait que de commentaires de date récente; mais, il en a déjà été ainsi au 18^{ème} siècle, c'est-à-dire à une époque beaucoup plus rapprochée que la nôtre, de la formation du créole.

On disait simplement, pour expliquer les variations entre français et créole, que celui-ci était une barbare corruption de la langue primitive. Témoins les nombreux récits de voyage parvenus jusqu'à nous, de personnes très cultivées qui avaient visité Saint-Domingue vers le milieu du 18^{ème} siècle. (Voir Origines du Créole).

De fait, le rapport entre normand et créole, comme on le verra au cours de cette étude, est si intime, qu'il suffira d'analyser les variations phonétiques du normand comparativement au français, pour obtenir celles du créole, compte tenu naturellement de l'influence subséquente du français et des autres langues composantes, influence d'ordre secondaire d'ailleurs.

Lucien ADAM

LES IDIOMES

NÉGRO-ARYEN ET MALÉO-ARYEN

ESSAI D'HYBRIDOLOGIE LINGUISTIQUE

INTRODUCTION

Pendant un séjour de trois années que j'ai dû faire à Cayenne, en qualité de magistrat, j'avais appris à parler suffisamment le créole, mais ne m'occupant point alors de linguistique, je m'en étais tenu à la pratique de l'idiome local, dans lequel je ne voyais qu'un jargon sans importance.

J'étais demeuré sous l'empire de ce préjugé, quand le hasard d'une lecture me fit découvrir, dans l'analyse sommaire de quelques langues de la Guinée par M. Fried. Müller, l'explication très nette des formes verbales guyanaises. Après m'être assuré que les nègres de nos colonies américaines intertropicales sont originaires de cette partie du continent africain, je m'occupai de réunir les documents dont j'avais besoin pour mesurer la profon-

deur de l'analogie grammaticale qui venait de me sauter aux yeux. Je trouvai, à la bibliothèque publique de Nancy, un volume des publications de l'Institut Smithsonian renfermant, à la suite d'une monographie sur les algues de l'Amérique du Nord, la grammaire yoruba du Rév. T. J. Bowen⁽¹⁾. Mon ami, M. Leclerc, me communiqua la grammaire de l'un des dialectes de la langue odschi par M. Riis⁽²⁾.

Enfin, je me procurai deux ouvrages consacrés aux soi-disant patois créoles de la Guyane⁽³⁾ et de l'île anglaise de la Trinidad⁽⁴⁾.

J'aurais voulu pouvoir joindre à ces documents tous ceux qu'indique M. Fried. Müller⁽⁵⁾, mais en province, il faut savoir se passer des moyens d'information qui surabondent dans les riches bibliothèques de la capitale.

Quoi qu'il en soit, les documents sur lesquels j'ai travaillé m'ont fourni assez de faits probants pour que j'ose avancer, sans crainte d'être jamais convaincu d'erreur totale, que les soi-disant patois créoles de la Guyane et de la Trinidad constituent

(1) *Grammar and Dictionary of the Yoruba language*, by the Rev. T. J. Bowen. Washington, 1858.

(2) *Elemente des Akwapim-Dialekts der Odschi-Sprache*, von H. N. Riis. Basel, 1853.

(3) *Introduction à l'histoire de Cayenne*, par Alfred de Saint-Quentin; — *Étude sur la grammaire créole*, par Auguste de Saint-Quentin. Paris, Maisonneuve, 1872.

(4) *The theory and practice of Creole grammar*, by J. J. Thomas. Port-of-Spain, 1869.

(5) *Grundriss der Sprachwissenschaft*. T. I, p. 83.

des dialectes négro-aryens. J'entends par là que les nègres guinéens, transportés dans ces colonies, ont pris au français ses mots, mais qu'ayant conservé, dans la mesure du possible, leur phonétique et leur grammaire maternelles, ils ont fait de tout des idiomes *sui generis* ne présentant aucun des caractères propres à nos patois de France. Une telle formation est à coup sûr hybride, mais ces idiomes n'en constituent pas moins des dialectes nouveaux à classer, nonobstant la nature aryenne de leurs vocabulaires, à la suite des langues de la Guinée.

En Europe, le parler créole est universellement considéré comme un jargon enfantin. Mais un Guyanais, M. Aug. de Saint-Quentin, a eu de la vérité une intuition confuse. « L'étude que nous publions, dit-il, présente, dans leur ensemble et dans leurs détails, les éléments de ce langage étrange à plus d'un point de vue. Éelos, il y a moins de deux siècles, au milieu d'un groupe d'hommes touchant encore à la barbarie, formé de mots qui leur étaient inconnus, sans calcul, sans raisonnement, d'instinct pour ainsi dire, il a cependant revêtu immédiatement des formes absolues et d'une logique rigoureuse. Le créole d'aujourd'hui est identique à celui qu'on parlait déjà au milieu du siècle dernier. Ainsi, c'est un produit spontané, aussi hâtif qu'inconscient, de l'esprit humain dépourvu de toute culture intellectuelle. À ce titre seul, il paraît déjà très remarquable à celui qui y descendrait

autre chose qu'un amas confus d'expressions françaises déformées, mais, lorsque l'on étudie attentivement les règles de sa syntaxe, on est tellement surpris, tellement charmé de leur rigueur et de leur simplicité, que l'on se demande si le génie des plus savants linguistes aurait pu rien créer qui satisfît aussi complètement à son objet, qui imposât moins de fatigue à la mémoire et moins d'effort aux intelligences bornées (1). »

La grammaire dans laquelle M. de Saint-Quentin voit un produit spontané et hâtif, n'est autre que la grammaire générale des langues de la Guinée, c'est-à-dire de langues auxquelles on peut donner la qualification de *naturelles*, par opposition aux langues *cultivées*. Or, de même qu'aux yeux du botaniste, les plantes naturelles ont sur les plantes cultivées la supériorité de constituer des produits francs, exempts de toute adultération intentionnelle, de même, aux yeux du linguiste, les idiomes des peuples réputés sauvages ont cette primauté sur les langues des peuples civilisés, que leur grammaire se rapproche davantage de la grammaire instinctive dont le parler des enfants nous révèle les procédés simples, logiques et rapides. A cet égard, M. de Saint-Quentin a vu juste. La grammaire du parler négro-aryen est plus *naturelle* que celle du sanscrit, du latin, du français. Mais elle

(1) Aug. de Saint-Quentin, p. LVIII et suiv.

n'est point éclos spontanément à la Guyane, elle y a été importée d'Afrique. Avec elle, les nègres y ont introduit leur phonétique; c'est pourquoi ils ont déformé le plus grand nombre des mots français que les impérieuses nécessités de l'esclavage les avaient contraints d'adopter.

Informé, au cours de mes recherches, que la maison Berger-Levrault avait édité, en 1880, une *Étude sur le patois créole mauricien* par M. Baisac, j'ai pu constater que la phonétique et la grammaire de ce troisième idiome colonial sont de provenance malgache (2), et que le parler de l'île Maurice constitue, non pas une langue malgache-aryenne, mais bien une langue maléo-aryenne dont la phonétique est malgache.

On sait que la langue de Madagascar fait partie de celui des trois groupes de la grande famille maléo-polynésienne qui possède les formes les plus développées, et que ce développement consiste en un système de particules affixées aux radicaux thématiques, de manière à former avec ceux-ci autant de mots dans lesquels certains éléments de

(1) J'ai eu à ma disposition, pour l'étude du malgache, les trois ouvrages suivants:

Grundriss der Sprachwissenschaft, t. II, seconde partie.

Essai de grammaire malgache, par M. Chapellier. (*Revue de découvertes de l'Asiologie*, t. XII.)

Grammaire malgache, fondée sur les principes de la *Grammaire javanaise*, par Marre-De Maria (s. c.), professeur de langues orientales. Paris, Maisonneuve, 1876.

relation se trouvent étroitement unis à l'élément de signification. Or, par suite des nécessités de leur condition servile, les nègres de Madagascar transportés à Maurice ont dû adopter le vocabulaire français. Ils ont donc, fatalement, aliéné leurs formes grammaticales caractéristiques par cela seul qu'ils substituaient des mots français aux mots malgaches. Il est d'ailleurs évident que les affixes ne pouvaient être adaptés à ces mots nouveaux. Conjugué à la malgache, le verbe *touyé* « tuer » eût été inintelligible pour les maîtres: *man-touyé* ou *mi-touyé* *mo* je tue; *nan-touyé* ou *ni-touyé* *mo* j'ai tué; *han-touyé* ou *hi-touyé* *mo* je tuerais, etc.

Cependant, les habitudes grammaticales des nègres s'opposaient à ce qu'ils adoptassent la grammaire de la langue française. M. Baissac dit à ce sujet: « Moins encore que les barbares germains à l'heure où la conquête les établissait sur la terre romaine, nos esclaves n'étaient aptes à se servir de l'outil délicat qu'une civilisation vieille de douze siècles avait lentement perfectionné pour son usage. Ces rapports exacts de mots entre eux, ce luxe de modifications dans leur forme ou leur désinence, suivant leur place ou leur fonction, ces articulations aussi souples que variées entre les différentes parties de la proposition ou les différents membres de la phrase, tous ces ressorts, tous ces rouages, autant d'entraves qu'ils devaient nécessairement briser et qu'ils brisèrent. Ainsi désagrégée par des

maines malhabiles, la proposition française laissa tomber un à un tous ses mots, et, dans son impuissance à les rattacher entre eux par quelque lien nouveau, le créole, se fiant sur leur récente cohésion, se borna à les remettre sommairement debout, côte à côte et vaille que vaille, dans l'ordre même où les avait placés le français. »

Cette explication des formes grammaticales du créole mauricien n'est point acceptable. En effet, si les nègres avaient adopté la grammaire des colons, en même temps qu'ils leur empruntaient leur vocabulaire, le créole serait devenu un jargon, mais le genre n'eût point été aboli, surtout dans les pronoms de la troisième personne; le verbe aurait conservé inconsciemment l'une ou l'autre des flexions du pluriel; l'auxiliaire « avoir » et le verbe substantif n'eussent point été éliminés, etc. En réalité, les esclaves malgaches ont importé à Maurice leur grammaire maternelle, moins les formes dont j'ai parlé précédemment. C'est qu'à côté de ces formes, produit d'une évolution qui ne s'est point faite dans les langues des groupes polynésien et mélanésien, le malgache a conservé sa grammaire initiale, commune aux langues des trois groupes, et que sur le sol de Maurice, celle-ci a repris tout son empire. C'est pourquoi le parler mauricien constitue, ainsi que je l'ai dit, un dialecte maléo-aryen dont la phonétique seule est malgache.

Comme les nègres de la Guyane et de la Trinidad,

les nègres de l'île Maurice ont plié le vocabulaire français aux lois de leur phonétique, et, dans cette accommodation, non moins que dans la substitution de leur grammaire à celle du français, ils ont déployé une force de résistance comparable, au moins dans une certaine mesure, à celle des populations anglo-saxonnes qui, après la conquête normande, ont fait prévaloir leur grammaire et leur phonétique sur la grammaire et sur la phonétique des conquérants.

Ainsi, par trois fois au moins, si les vainqueurs, si les maîtres ont imposé tout ou partie de leur vocabulaire, les vaincus, les esclaves ont maintenu contre eux ce qui constituait réellement leur langue : la phonétique et la grammaire.

Ces faits pleinement historiques sont d'une importance considérable, car ils font toucher du doigt que les rapprochements de mots chers à l'ancienne école, sont dénués de toute valeur scientifique aussi longtemps qu'ils n'ont pas été confirmés par des concordances phonétiques et par des similitudes grammaticales, vérité fondamentale sur laquelle on ne saurait trop insister, par la raison que, dans les temps préhistoriques, bien des langues ont pu se former, comme les idiomes négro-aryen et maléo-aryen, l'anglais moderne, le caraïbe⁽¹⁾, à la suite

⁽¹⁾ *Du Parler des hommes et du Parler des femmes dans la langue caraïbe*, par Lucien Adam. Paris, Maisonneuve 1879.

de conquêtes, d'asservissements, d'unions exogamiques, de migrations forcées ou volontaires.

J'irai plus loin. Il est, dans la Science, un problème qui n'a point encore été résolu, je veux parler du passage de toutes les langues aryennes anciennes de l'état synthétique à l'état analytique, évolution qui contraste singulièrement avec la fixité des langues sémitiques. Or, les tribus originaires du plateau de Pamir ont successivement émigré dans toutes les directions, s'implantant au milieu de populations anaryennes qui parlaient d'autres langues, les soumettant par la force de leurs armes et, à la longue, se les assimilant. N'est-on pas fondé à se demander si le passage de la synthèse à l'analyse n'a point eu pour cause, partiellement au moins, l'effort instinctif des vaincus qui, ayant adopté la langue des vainqueurs, ont maintenu leur grammaire propre dans des patois qui ne nous sont point parvenus, dans des parler ruraux analogues à ce latin rustique d'où les langues romanes sont issues? M. Michel Bréal a mis en lumière que l'altération de la prononciation signalée par M. Corssen et l'énergie toujours croissante de l'accent tonique sont « des causes secondes, qui, à leur tour, ont besoin d'être expliquées par une cause d'un autre ordre »⁽¹⁾. Cette cause d'un autre ordre, l'éminent linguiste la trouve dans l'ébranlement

⁽¹⁾ *La Forme et la Fonction des mots*, par Michel Bréal. Paris, 1878.